



Conseil régional

**Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2019**

*Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. EN 2019, LA REGION POURSUIT SA GESTION ECONOME TOUT EN RENFORÇANT SES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR DES FRANCIILIENS.....	8
1.1. En dépit d'un contexte macroéconomique moins favorable, la région Ile-de-France maintient ses performances	8
1.1.1. En France, le ralentissement économique est plus prononcé que dans le reste de la zone euro.....	8
1.1.2. Bien qu'influencée par la conjoncture nationale, la Région Ile-de-France reste la locomotive de l'économie française	10
1.1.3. Des recettes régionales en baisse en 2018 et de plus en plus contraintes à l'avenir	12
1.1.3.1. <i>Si les recettes liées à la fiscalité économique paraissent dynamiques, elles seront contraintes à l'avenir</i>	18
1.1.3.2. <i>Les recettes liées aux dotations, quasi-dotations et compensations des transferts de charges vont représenter un tiers des recettes régionales</i>	19
1.1.3.3. <i>Les recettes liées à la « consommation » automobile sont et seront moins dynamiques en Ile-de-France que sur le reste du territoire ; elles traduisent en outre une fiscalité écologique incitative de la Région.</i>	21
1.1.3.4. <i>Les recettes liées à la fiscalité urbanistique et immobilière sont une spécificité francilienne dont l'évolution est plafonnée par la loi</i>	22
1.1.3.5. <i>Les financements liés aux résultats des politiques publiques régionales</i>	24
1.1.3.6. <i>Les recettes diverses</i>	25
1.2. Les dépenses d'investissements dépassent désormais les dépenses de fonctionnement	26
1.2.1. La Région poursuit la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement, pour mieux privilégier les dépenses d'avenir	26
1.2.2. Toujours plus économe, la Région poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement	28
1.2.3. Un rééquilibrage en faveur des dépenses obligatoires	29
1.2.4. Dans ce contexte contraint, la Région poursuit la modernisation de son administration	29
1.2.5. La charge de la dette devrait légèrement se réduire	32
1.2.5.1. <i>Structure de la dette au 15 octobre 2018.....</i>	32
1.2.5.2. <i>La région à la pointe de la finance verte.....</i>	36
1.2.6. La région a restauré sa crédibilité auprès des agences de notation	38
1.2.7. Forte des résultats obtenus sur le fonctionnement et la charge de la dette, la Région sera une nouvelle fois au rendez-vous de ses engagements pluriannuels en matière d'investissement	39
1.2.5.1. <i>Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER.....</i>	39
1.2.5.2. <i>Le plan d'urgence pour les lycées franciliens 2017-2027</i>	40

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019	41
2.1. Accompagner la transformation écologique de notre région.....	41
2.1.1. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, une priorité absolue pour l'amélioration des transports du quotidien	41
2.1.2. L'Ile-de-France poursuit, avec détermination, sa feuille de route environnementale ambitieuse	42
2.1.3. La Région Ile-de-France est résolument investie dans son rôle d'aménagement et de développement durable de ses territoires, notamment ruraux, à l'horizon 2030	43
2.1.4. Renforcer le soutien aux espaces urbains et ruraux et aux parcs naturels régionaux dans le cadre du Pacte rural	44
2.2. Investir pour l'emploi à travers la formation de chaque Francilien et la mobilisation au bénéfice de nos entreprises.....	45
2.2.1. Offrir les meilleures conditions d'études aux lycéens franciliens grâce à la mise en œuvre rapide du plan d'urgence pour les lycées	45
2.2.2. Assurer la transition vers le nouveau cadre national pour l'apprentissage en Ile-de-France au mieux des besoins des apprentis	47
2.2.3. Favoriser la réussite dans les formations sanitaires et sociales par la qualité et l'amélioration du pilotage des instituts.....	48
2.2.4. Faire de l'Ile-de-France une référence en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'insertion post-bac et de recherche au sein de campus attractifs.....	49
2.2.5. Un engagement fort dans la transformation des formations professionnelles pour favoriser l'emploi	50
2.2.6. Poursuivre le déploiement de la stratégie # leader au bénéfice de la croissance, de l'emploi et l'innovation de l'Ile-de-France tout en renforçant l'offre de qualité de services en direction des entreprises.....	51
2.2.7. Confirmer l'engagement fort de la Région dans le développement et l'attractivité touristiques de l'Ile-de-France	52
2.2.8. Le Pacte agricole concrétise l'ambition portée par la Région pour son agriculture à l'horizon 2030	53
2.2.9. Un engagement international confirmé auprès des territoires partenaires	53
2.3. Lutter contre toutes les fractures.....	54
2.3.1. Répondre au défi du logement et de la réduction des fractures urbaines par une politique équilibrée	54
2.3.2. La sécurité : première liberté des Franciliens	55
2.3.3. Poursuivre une politique culturelle inclusive, créative et accessible à tous les Franciliens	55
2.3.4. Promouvoir le sport pour le plus grand nombre et l'engagement citoyen de la jeunesse	56
2.3.5. Une ambition forte et commune pour 2019 : intensifier les actions pour bâtir une Région Solidaire	58
2.3.6. Renforcer l'attractivité des îles de loisirs	59
2.4. Après la montée en puissance de la programmation, accélérer la certification des fonds européens.....	60
PROJET DE DELIBERATION.....	62

INTRODUCTION

Le budget 2019 prévoit de **maintenir le cap** fixé en début de mandature et donné par les Franciliens au nouvel exécutif : **diminuer les dépenses de fonctionnement** et rendre pleinement à la Région son rôle de **collectivité d'investissement** en renforçant les dépenses d'avenir utiles aux Franciliens.

Ce futur budget prolonge ainsi les précédents : après la rupture et la redéfinition des politiques régionales en 2016, après le déploiement, puis la consolidation des engagements pris devant les Franciliens en 2017 et 2018, le **budget 2019 sera celui de l'accélération**.

Cette **accélération de notre politique régionale** est en effet essentielle. Elle répond à cinq exigences.

1. Renforcer le rôle moteur de la Région Ile-de-France dans l'économie française

Après un fort dynamisme en 2017, l'activité européenne sera en repli en 2018 et en 2019. **Le recul est plus prononcé encore pour la croissance française.** Depuis 2013, notre économie est en outre structurellement inférieure à celle de la zone euro. Et ce décrochage devrait malheureusement se renforcer en 2019. Certes, l'économie francilienne n'est pas totalement épargnée en 2018, avec par exemple une hausse de la défaillance d'entreprises pour la première fois depuis le printemps 2016, mais **la Région se maintient nettement au-dessus des moyennes nationales. Elle résiste mieux**, comme l'illustrent par exemple les **créations nettes d'emplois** (80 000 créations nettes en 2017 pour le secteur salarié marchand et plus de 11 000 sur la première moitié de 2018 selon l'Insee). C'est la plus forte hausse depuis 2008.

2. Faire face à des recettes contraintes, volatiles et incertaines

Des recettes contraintes. Entre 2017 et 2018, les **recettes régionales devraient baisser d'environ - 1,5 %**, alors que, dans le même temps, l'inflation s'accélère, avec une prévision annuelle de 1,8 % en 2018. Les prévisions de recettes **pour 2019**, en très légère progression par rapport à 2018 (+ 0,1 %), **resteraient néanmoins sensiblement inférieures à la dynamique de l'inflation.**

Des recettes volatiles. Depuis 2015, nos **recettes sont de plus en plus décorrélées de la progression du PIB**. En outre, entre 2010 et 2017, l'élasticité des recettes est inférieure à 1, cela signifie que la croissance de nos recettes a été **inférieure à la croissance du PIB**. A titre de comparaison, c'est l'inverse pour l'Etat : l'élasticité de ses recettes s'est élevée à 1,8 en 2017.

Des recettes incertaines. En effet la Région évolue en outre dans un **environnement normatif instable**. La **réforme de la CVAE**, première source de financement de la Région, et sa possible **territorialisation**, est toujours d'actualité. Cette mesure aurait un impact très significatif pour les recettes régionales, avec une perte estimée par le Gouvernement en 2017 à plus de 175 M€ pour l'Ile-de-France. Le récent rapport sur le **financement du Grand Paris Express** envisage par exemple d'intégrer la taxe sur les surfaces de stationnement (TASS), assez dynamique et dont bénéficie la Région à la taxe sur les bureaux (TSB). Ce changement priverait la Région de la dynamique de la TASS, favorable sur les deux derniers exercices.

Plus globalement, le **risque d'une baisse des recettes régionales** est toujours présent comme l'illustre l'article 26 du projet de loi de finances pour 2019, supprimé en première lecture à l'Assemblée nationale, qui prévoyait la mise en place d'un mécanisme de réfaction de TVA applicable à la fraction de TVA perçue par les régions en remplacement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). La Région sera donc particulièrement attentive à la **refonte annoncée de la fiscalité locale**, qui pourrait faire l'objet d'un projet de loi de finances rectificative au cours du 1^{er} semestre 2019.

3. Baisser les dépenses de fonctionnement à moins de la moitié des dépenses totales

La Région doit en effet composer avec le **désengagement de l'Etat**, notamment sur les contrats de partenariat Etat Régions (CPER), et anticiper les discussions futures sur les recettes des collectivités territoriales.

La Région n'a pas attendu l'injonction de l'Etat et la contrainte imposée par la loi de programmation des finances publiques de plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour baisser ses dépenses.

La Région poursuivra ainsi pour la **4^{ème} année la baisse de ses dépenses de fonctionnement**, avec une nouvelle diminution de - 2 % de ses autorisations d'engagement¹, portant le **montant des économies cumulées depuis le début de la mandature à plus d'un milliard d'euros**.

En 2019, la part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses totales va encore diminuer et **les dépenses d'investissement dépasseront désormais en volume les dépenses de fonctionnement**.

4. Accélérer les dépenses d'investissement

En trois ans, c'est **plus d'un milliard et demi d'euros supplémentaires qui auront été consacrés à l'investissement régional**.

La Région va poursuivre son ambitieux **plan d'investissement** avec un niveau d'investissement en 2019 en **hausse de près de + 7 %²** par rapport au budget voté pour 2018.

Conformément aux orientations budgétaires pour 2018, l'accélération des projets d'investissement se traduira, d'ici la fin de l'année, par un **niveau d'affectation des autorisations de programme (AP) proche de 1 860 M€, soit un niveau inégalé depuis 10 ans**.

L'exécutif porte la même ambition pour 2019. Ces investissements permettront notamment de **financer les transports et d'accompagner la transformation écologique**, avec l'ambition d'**améliorer sans cesse la qualité de vie des Franciliens**. Ces investissements seront également au service de la réussite pour tous et de la **réduction des fractures sociales et territoriales**, conformément aux engagements pris dans la délibération pour une Région solidaire.

Dans le secteur des **transports**, la Région soutiendra fortement le **renouvellement du matériel roulant des RER et Transiliens et le virage écologique des transports**, avec le **TZen**, le développement des **bus propres** ou l'**aménagement de voies réservées aux bus, taxis** et, à terme, au **covoiturage** sur les autoroutes franciliennes. Elle poursuivra tous les grands chantiers structurants de la mandature comme le « **plan anti-bouchons et pour changer de route** », avec le contournement Est de Roissy et l'aménagement de la Francilienne, ou la stratégie d'innovation routière avec **l'intensification du plan vélo** ou le programme de développement du **véhicule autonome** par exemple.

La Région renforcera par ailleurs ses investissements au service de la **réussite des Franciliens**, quel que soit leur âge, leur formation initiale ou leur lieu de résidence. Le **plan d'urgence pour les lycées** se poursuivra : en 2018, ce sont 18 opérations qui ont été livrées ; en 2019, 20 nouvelles opérations d'envergure, engagées en études, entreront en phase de travaux en 2019 et 19 seront livrées. La politique de **sécurisation des établissements publics**, comme **privés** se poursuivra et sera renforcée par le déploiement de **brigades régionales de sécurité**.

¹ Autorisations d'engagement hors fonds européens, plan 500 000 et PIC.

² Autorisation de programme, hors fonds européens.

L'objectif **d'améliorer les conditions d'études des jeunes Franciliens** s'applique plus largement à tous les apprentis et étudiants qui poursuivent leurs études en Ile-de-France. Le **nombre d'apprentis a connu une croissance sans précédent en 2018**, avec une augmentation de près de + 6 % tous niveaux de formation confondus. Compte tenu du vote, en 2018, de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » qui prive la Région de son rôle de coordinateur et de régulateur de l'apprentissage, notre collectivité accompagnera les centres de formations des apprentis et les apprentis dans la transition vers le nouveau système. La Région maintiendra par ailleurs ses investissements pour faire de l'Ile-de-France une référence en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'insertion post-bac et de recherche au sein de campus attractifs.

Dans le prolongement de l'investissement dans la formation tout au long de la vie, la Région poursuivra sa **mobilisation pour aider l'ensemble des acteurs, notamment économiques, franciliens à s'inscrire dans la transition numérique**. A côté des initiatives lancées en 2017 au bénéfice des entreprises dans le cadre de la **smart Région**, l'action de la Région en la matière se traduira par le renouvellement des efforts concernant le **déploiement du très haut débit** ainsi que le développement d'**outils numériques au service des agriculteurs ou des acteurs du secteur touristique**. Plus largement, la montée en puissance des **lycées 100 % numériques** ainsi que la **généralisation de la simulation dans les instituts de formation sanitaire** participeront de la politique régionale en matière de transition numérique.

La Région poursuivra le déploiement de **son grand plan pour une Région solidaire**, adopté en 2018. La hausse des investissements du secteur de **l'action sociale** visera particulièrement la **lutte contre les déserts médicaux** en Ile-de-France, le financement de **modes de garde innovants** et l'**accompagnement des personnes en situation de handicap**. Les investissements pour lutter contre toutes les formes de fractures, notamment territoriales, seront en hausse. Ainsi, les moyens dédiés au **programme national de renouvellement urbain** seront maintenus à un niveau élevé, les **contrats d'aménagement régionaux** et les **contrats ruraux** seront renforcés. Cette volonté s'affichera également grâce à une **politique culturelle et sportive régionale** privilégiant les **investissements de proximité** pour le bénéfice de tous.

Enfin, pour **garantir un haut niveau de sécurité partout et pour tous**, l'action de la Région sera renforcée dans ce domaine.

5. Conforter la crédibilité financière de la Région

D'une manière générale, selon les dernières données disponibles (exécution 2017), la Région Ile-de-France est la **seule Région française à avoir diminué en valeur absolue ses dépenses** (- 1 %).

La Région jouit aujourd'hui d'une **crédibilité financière** reconnue par les organismes d'évaluation, les agences de notation, qui la notent au meilleur niveau possible, c'est-à-dire le même que l'Etat (AA) et les marchés financiers, qui souscrivent massivement à ses **émissions obligataires publiques vertes et responsables**. Les agences de notation relèvent, à l'automne 2018, « *la rigueur de la prévision et de l'exécution budgétaire* » (Fitch) et « *des pratiques saines et rigoureuses de gestion financière* » (Moody's).

La poursuite du plan ambitieux n'hypothèque pas le futur, au contraire, il le prépare. **L'emprunt d'équilibre proposé au budget primitif sera même un peu inférieur à celui proposé les années précédentes**. Ce faisant, la Région poursuit sa trajectoire de **maîtrise de la dette**, dont l'encours augmente très faiblement (+ 5 % entre 2016 et 2017), et tranche ainsi avec la hausse vertigineuse de 53 % observée lors de la précédente mandature.

1. En 2019, la Région poursuit sa gestion économique tout en renforçant ses investissements pour l'avenir des Franciliens

Bien que le contexte macroéconomique national soit désormais moins favorable qu'en 2017, avec notamment une diminution de l'activité et une hausse de l'inflation, la Région Ile-de-France poursuit son ambition d'**accélérer ses investissements** au service des Franciliens, en particulier s'agissant de l'**amélioration des réseaux de transports** et de la **construction ou de la rénovation des lycées**.

La part des dépenses de fonctionnement continue de décroître au sein des dépenses totales pour représenter, en 2019 et pour la première fois, moins de la moitié des engagements. Cette stratégie de **rétablissement des comptes**, menée depuis 2016, a permis de stabiliser l'emprunt de la Région alors que les recettes devraient connaître, en 2018, une légère baisse par rapport à l'année précédente. Les perspectives confirment, par ailleurs, l'apparition des **recettes régionales contraintes**. Cela conforte l'orientation retenue par l'exécutif pour 2019 d'une gestion rigoureuse et prudente du budget régional.

1.1. En dépit d'un contexte macroéconomique moins favorable, la région Ile-de-France maintient ses performances

1.1.1. En France, le ralentissement économique est plus prononcé que dans le reste de la zone euro

Après une croissance de **2,3 % en 2017**, le Gouvernement anticipe un **ralentissement de l'activité**. La prévision de croissance du PIB en volume par le Gouvernement est de 1,7 % pour l'année 2018, comme en 2019³. Pour sa part, l'Insee anticipe un ralentissement légèrement supérieur encore avec une croissance à 1,6 % pour ces deux années⁴.

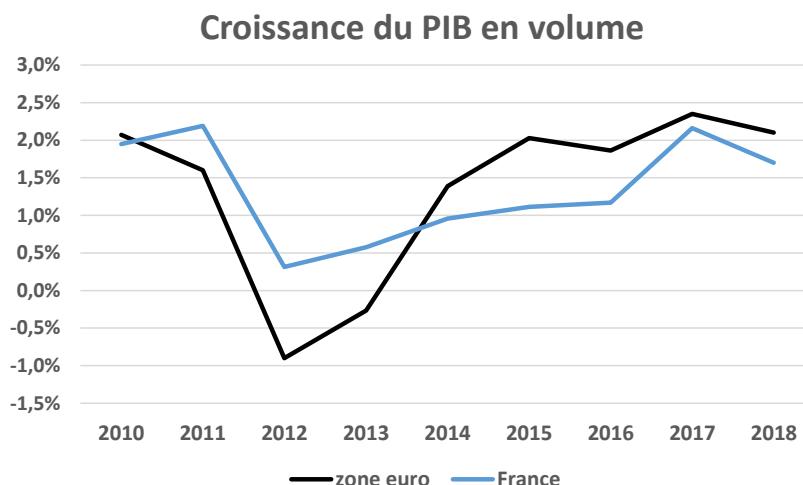
D'une manière générale, la **conjoncture macroéconomique française**, sous-jacente aux présentes orientations budgétaires régionales, est caractérisée par un **ralentissement plus prononcé en 2018** que dans le reste de la zone euro, d'une part et une **incapacité de notre économie à rejoindre les performances de la moyenne de la zone euro**, d'autre part. Ainsi, le constat dressé dans les orientations budgétaires régionales pour 2018 reste d'actualité : « *l'économie française peine à recoller à la performance des autres pays européens* »⁵.

Depuis 2013, la croissance du PIB français en volume est en effet **structurellement inférieure à celle de la zone euro** (cf. graphique infra).

³ Scénario macroéconomique sous-jacent au projet de loi de finances pour 2019.

⁴ Comptes nationaux trimestriels, Insee, 30 octobre 2018.

⁵ Orientations budgétaires pour 2018 ; CR 2017 -188 ; page 12.



Source : Eurostat - Année 2018 : PLF 2019 et Trésor Eco n° 227

Cette **faible performance structurelle** se renforce en 2018. La croissance de la zone euro est passée d'un rythme trimestriel de 0,7 % en 2017 à 0,4 % au 1^{er} semestre 2018. Le ralentissement en France est plus prononcé que pour la moyenne de la zone euro⁶. Selon le Haut Conseil des finances publiques, « *ceci pourrait s'expliquer notamment par les effets de la mise en œuvre de mesures fiscales qui ont pesé sur le pouvoir d'achat des ménages (augmentation de la CSG non totalement compensée sur la période par la baisse des cotisations salariales, hausse des taxes sur le tabac et les produits pétroliers)* ».

En outre, un consensus existe au sein des institutions de prévisions de l'activité économique pour considérer que ce **décalage entre la performance française et celle de la zone euro sera également reproduite en 2019** (cf. données infra).

Les prévisions de croissance du PIB pour 2018-2019

	France		Zone euro	
	2018	2019	2018	2019
Commission européenne (juillet 2018)	1,7	1,7	2,1	2,0
FMI (juillet 2018)	1,8	1,7	2,2	1,9
OCDE (septembre 2018)	1,6	1,8	2,0	1,9
Banque de France / BCE (septembre 2018)	1,6	1,6	2,0	1,8
OFCE (septembre 2018)	1,7	1,8	-	-
Rexecode (septembre 2018)	1,6	1,3	2,0	1,6
Consensus (septembre 2018)	1,7	1,7	2,1	1,8
Gouvernement (PLF 2019 ; septembre 2018)	1,7	1,7	2,1	2,1

Source : Haut Conseil des finances publiques

⁶ « En France, le ralentissement a été plus prononcé que pour la moyenne de la zone euro avec une croissance limitée à 0,2 % pour chacun des deux premiers trimestres 2018 » ; Haut Conseil des finances publiques, avis HCFCP - 2018 - 3, septembre 2018.

Encadré n° 1 : une augmentation de l'inflation qui engendre un surcoût pour les dépenses régionales

La hausse de l'indice des prix à la consommation en 2018 associée au projet de loi de finances pour 2019 serait de **1,8 % en moyenne annuelle** (1,6 % hors tabac). L'inflation serait ainsi **sensiblement plus élevée que celle prévue il y a un an** dans le PLF pour 2018 (1,1 %). Pour 2019, la prévision d'inflation est de 1,4 % en moyenne annuelle (1,3 % hors tabac).

En réalité, l'inflation pourrait être légèrement supérieure encore. Ces estimations sont ainsi inférieures aux moyennes du dernier « *Consensus Forecasts* » qui anticipe une inflation de 1,9 % en 2018 et 1,6 % en 2019.

La **progression des dépenses obligatoires** de la Région, qui représentent environ 80 % des crédits de paiements de fonctionnement (CPF), est corrélée à l'inflation⁷. Ce regain d'inflation, non anticipé dans les documents budgétaires nationaux, engendrerait un **surcoût à travers une pression supplémentaire** sur la dynamique des crédits de fonctionnement. Afin de respecter ses engagements budgétaires pluriannuels, par ailleurs désormais encadrés par une norme imposée par l'Etat s'agissant des dépenses de fonctionnement (cf. encadré n° 7 *infra*) la **Région doit dégager des économies supplémentaires**. Ces économies, menées par la Région, sont d'autant plus nécessaires que les recettes diminuent légèrement entre 2017 et 2018 (cf. *infra*).

1.1.2. Bien qu'influencée par la conjoncture nationale, la Région Ile-de-France reste la locomotive de l'économie française

i. Une forte dynamique en 2017

Les dernières données disponibles en année pleine publiées par l'Insee portent sur 2017⁸. Elle confirment que la région Ile-de-France est la **locomotive de l'économie nationale**. Avec 80 000 créations nettes en 2017, l'**emploi salarié marchand a accéléré par rapport à 2016**. Il a augmenté de **+ 1,9 % en Île-de-France**, soit la plus **forte hausse depuis 2008**. D'une manière générale, le secteur tertiaire marchand reste le moteur de cet essor. Celui-ci est désormais soutenu par le **secteur de la construction** qui renoue avec de fortes créations d'emplois (+ 12 000) en lien avec le dynamisme de la construction de logements. L'intérim progresse plus vite que les autres secteurs tertiaires (+ 8,4 %) malgré un ralentissement observé depuis le deuxième trimestre 2017. Dans la même dynamique, l'Insee relève que les **créations d'entreprises** ont atteint en 2017 leur plus haut niveau depuis 2010, avec 178 500 entreprises créées en Île-de-France : + 10,1 % en un an contre + 6,8 % en France métropolitaine.

Enfin, avec un volume de près de 100 000 logements autorisés en 2017, la **production francilienne de logements a confirmé sa reprise**. Par rapport à 2016, elle a augmenté de **+ 12,6 % en Île-de-France** contre + 8,0 % en France métropolitaine. En 2017, le volume annuel **d'ouvertures de chantiers** s'est élevé à 82 100 logements, dépassant ainsi la barre des 70 000, en hausse de 23,5 % par rapport à 2016.

ii. Un léger ralentissement en 2018, mais des résultats supérieurs aux moyennes nationales

Au cours du premier trimestre 2018, 5 500 **emplois salariés supplémentaires** ont été créés, soit une hausse de 0,1 %⁹. Avec 5 500 emplois supplémentaires au deuxième trimestre, l'emploi salarié francilien a poursuivi sa progression (+ 0,2 % par rapport au trimestre précédent)¹⁰. Cette hausse est supérieure à celle de la France métropolitaine, l'emploi salarié est globalement stable (+ 0,0 %).

⁷ Cf. la partie relative à la progression des dépenses obligatoires dans les présentes orientations budgétaires.

⁸ Bilan économique 2017, synthèse Région Ile-de-France, Insee, 31 mai 2018.

⁹ Note de conjoncture régionale, Ile-de-France, Insee, 1^{er} trimestre 2018, 10 juillet 2018.

¹⁰ Note de conjoncture régionale, Ile-de-France, Insee, 2^{ème} trimestre 2018, 10 octobre 2018.

Au premier trimestre 2018, le nombre de **défaillances d'entreprises** a continué sa décrue. Sur les douze derniers mois, la baisse a été de 7 % par rapport aux douze mois précédents, comme en France métropolitaine. En revanche, au cours du deuxième trimestre 2018, **3 000 défaillances d'entreprises ont été recensées en Ile-de-France**, soit une hausse de 6,0 % par rapport au même trimestre de 2017. Il s'agit de la première augmentation trimestrielle observée depuis le printemps 2016.

Selon les estimations à fin août 2018, 96 300 **permis de construire** ont été délivrés entre juillet 2017 et juin 2018 en Ile-de-France. Les autorisations de logements progressent de 0,6 % en un an, alors que celles de la France hors Mayotte diminuent de 1,2 %. En un an, les surfaces de plancher des locaux autorisés à la construction se sont accrues en Ile-de-France (+ 8,4 %, contre + 7,0 % au niveau national). La **surface des locaux** dont la construction a débuté a augmenté de 14,5 % dans la région par rapport aux douze mois précédents, contre + 9,8 % au niveau national. Au deuxième trimestre 2018, les ventes de logements neufs sont en hausse par rapport au deuxième trimestre de 2017 (+ 30,3 %) et à un niveau plus élevé qu'en France (+ 10,7 %).

Encadré n° 2 : une fréquentation touristique record

Avec plus de **17 millions d'arrivées hôtelières en Ile-de-France**, le 1^{er} semestre 2018 est le meilleur depuis 10 ans. La destination Paris-Ile-de-France a ainsi connu une progression de **+ 700 000 arrivées hôtelières**, soit une augmentation de **+ 4,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2017**. La destination se distingue du niveau national, dont la progression a été, pour sa part, de + 1,6 %.

En outre, le nombre de nuitées enregistrées au 1^{er} semestre 2018 a augmenté de + 2 millions, pour s'établir à 34,5 millions, soit une hausse de + 6 % par rapport au 1^{er} semestre 2017. Là encore, la destination se distingue du niveau national puisque, pour ce dernier, la progression est de + 2,8 %, avec près de 100 millions de nuitées.

Ces bons résultats pour l'Ile-de-France s'expliquent principalement par la clientèle internationale mais également, bien que dans une moindre mesure, par la clientèle française. Cette hausse de la fréquentation a engendré une augmentation de + 0,5 milliard d'euros de consommation touristique.

D'une manière générale, face à la situation de crise du secteur touristique francilien en 2016, la Région s'est activement mobilisée et a créé, avec ses partenaires nationaux et locaux, les conditions du renouveau de la Destination Paris Ile-de-France avec la mise en œuvre d'un plan de relance, dès 2016, prolongé en 2017, qui comprend notamment les actions suivantes :

- les Volontaires du Tourisme (650 à fin 2018), à l'initiative de la Région, qui ont permis d'améliorer grandement l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs sur les sites touristiques majeurs en Ile-de-France ;
- le lancement du City Pass qui propose aux touristes un mode nouveau original de découverte des atouts touristiques franciliens ;
- la mise en œuvre de la plateforme multilingue qui doit permettre de renforcer la connaissance des langues étrangères par les opérateurs touristiques et ainsi améliorer la qualité de l'accueil des touristes ;
- la sécurisation des sites touristiques, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, par la mobilisation du Fonds de soutien au Tourisme, la Région a contribué à l'émergence et à la promotion d'une offre touristique nouvelle, moderne et attractive et à accompagner les mutations de ce secteur, en axant notamment ses interventions sur le soutien à la transition numérique.

Enfin, les actions de promotion et de communication touristiques conduites par le Comité Régional du Tourisme avec le concours de la Région (à l'image du nouveau site Web du CRT) ont amplifié le rayonnement et l'attractivité de la destination Paris – Ile-de-France, en France et à l'étranger, et ont concouru à la forte embellie du secteur enregistré en 2017.

Grâce à cet engagement fort et volontaire de la Région et de ses partenaires, l'Ile-de-France est redevenue la première destination touristique mondiale.

1.1.3. Des recettes régionales en baisse en 2018 et de plus en plus contraintes à l'avenir

Les **recettes inscrites au budget primitif** de la Région pour 2018 s'élèvent à **4 133,7 M€¹¹**. En intégrant les dernières données disponibles, la **prévision de réalisation de ces recettes pour l'année 2018 se situe à 4 107,5 M€**, soit une diminution de **- 0,6 %** représentant une **baisse d'un peu plus de 26 M€**. Cette prévision s'inscrit également en **recul par rapport au compte administratif de l'année 2017** au sein duquel les recettes s'élevaient, sur ce périmètre, à **4 169,2 M€**. **Entre 2017 et 2018**, les ressources de la Région seraient ainsi **en baisse de - 61,7 M€, soit une diminution de - 1,5 % sur un an**. Cette baisse est d'autant plus pénalisante pour la Région que l'inflation attendue pour 2018 s'élève pour sa part à **1,8 %¹²**.

S'il s'agit, bien sûr, d'une prévision des recettes régionales qui devra être actualisée dans les prochaines semaines, elle traduit néanmoins le **caractère constraint de ces ressources**. Cette baisse des recettes régionales en 2018 avait été correctement anticipée puisque le niveau prévisionnel inscrit en projet de budget 2018 était inférieur au niveau effectivement réalisé en 2017.

i. Une progression des recettes régionales inférieure au PIB

Anticiper les recettes régionales s'avère être un **exercice complexe**. En effet, la croissance spontanée de chaque recette, c'est-à-dire à législation inchangée, est incertaine. Le graphique ci-dessous permet de tirer quatre constats :

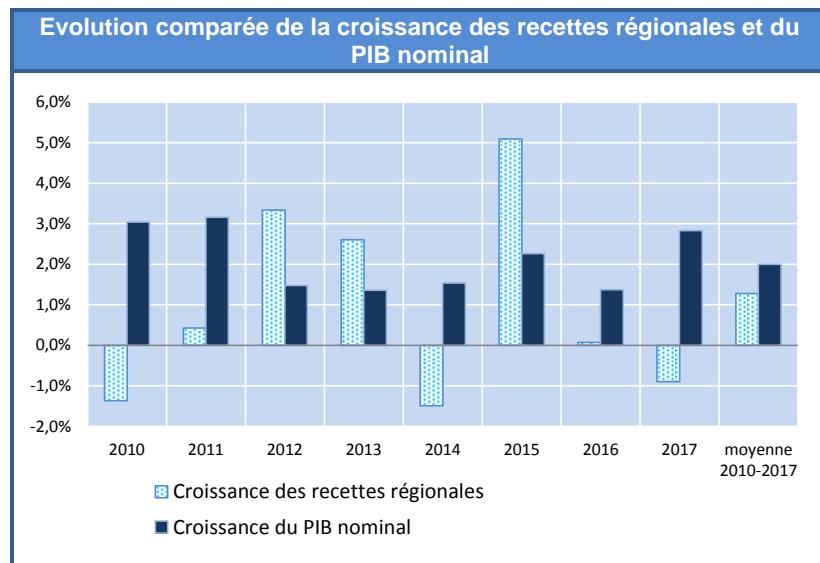
- **l'élasticité des recettes régionales** au PIB est **fluctuante** d'une année sur l'autre ; cette variabilité fragilise la Région dans l'anticipation de ses recettes pour mener à bien ses politiques publiques en dépenses ;
- sur moyenne période, entre 2010 et 2017, **l'élasticité des recettes est inférieure à 1** : la croissance des recettes régionales a été inférieure à la croissance du PIB nominal¹³. Concrètement, cela signifie que la Région, à travers ses recettes, a moins que proportionnellement bénéficié de la reprise économique de ces dernières années. Durant les dernières années, cette décorrélation entre la croissance des recettes régionales et la croissance du PIB nominal a parfois été très prononcée. Cela a notamment été le cas en 2010, 2014 et 2017 où les recettes ont diminué alors que le PIB nominal a augmenté ;
- depuis 2016, premier exercice du nouvel exécutif, **la progression des recettes régionales a toujours été inférieure à la progression du PIB nominal** ;
- pour 2017, dernière année exécutée disponible, **l'élasticité des recettes de la Région est négative** (les recettes ont baissé alors que le PIB nominal a augmenté) tandis que, pour cette même année, l'élasticité des recettes de l'Etat s'est élevée à 1,8 (les recettes de l'Etat ont donc progressé sensiblement plus vite que le PIB nominal)¹⁴.

¹¹ Hors remboursement anticipé de créances, hors emprunt, hors programme d'investissement des compétences (PIC) et hors fonds européens.

¹² Evolution de l'indice des prix à la consommation présenté pour l'année 2018 au sein du PLF 2019 ; dernières données disponibles.

¹³ Cette situation est d'autant plus inconfortable pour la Région qu'il s'agit d'une collectivité chargée de l'investissement et qu'elle doit pouvoir tirer bénéfice en retour des investissements qu'elle lance.

¹⁴ Rapport sur l'exécution budgétaire de l'Etat en 2017, Cour des comptes, mai 2018.

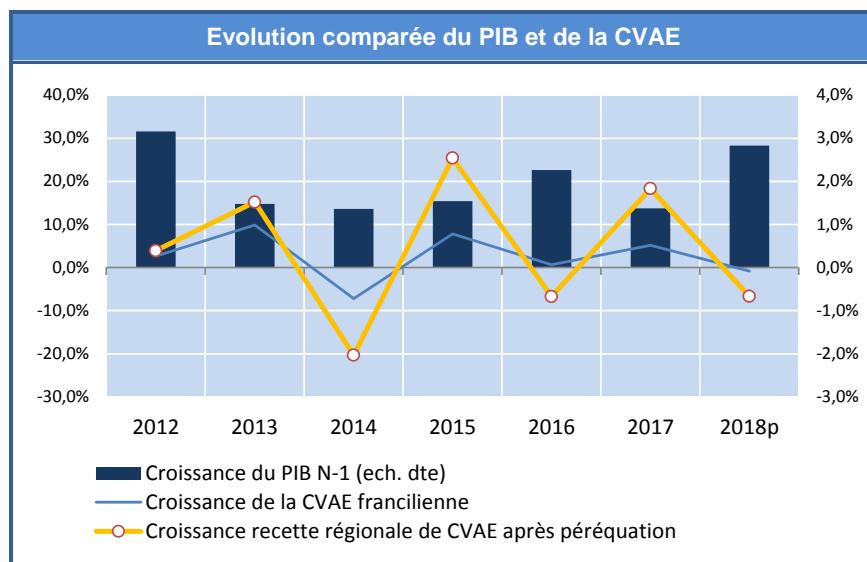


Source : direction des finances - Région Ile-de-France

ii. Une dynamique hétérogène au sein des recettes qui rend difficile un exercice de prévision

A périmètre constant¹⁵, la **dynamique des recettes régionales est très hétérogène**, avec d'une part un ensemble de recettes peu dynamiques, composées de dotations gelées et de quasi-dotations (fractions de TICPE en compensation de transferts) et, d'autre part, un panier de recettes certes plus dynamiques, mais également plus aléatoire.

C'est particulièrement le cas de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE), qui est **difficilement prévisible** au regard des évolutions du PIB (courbe bleue sur le graphique *infra*). Cette volatilité est, en outre, renforcée par l'effet du mécanisme de **péréquation** (courbe orange).



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

¹⁵ Hors remboursement anticipé de créances, hors emprunt et hors fonds européens.

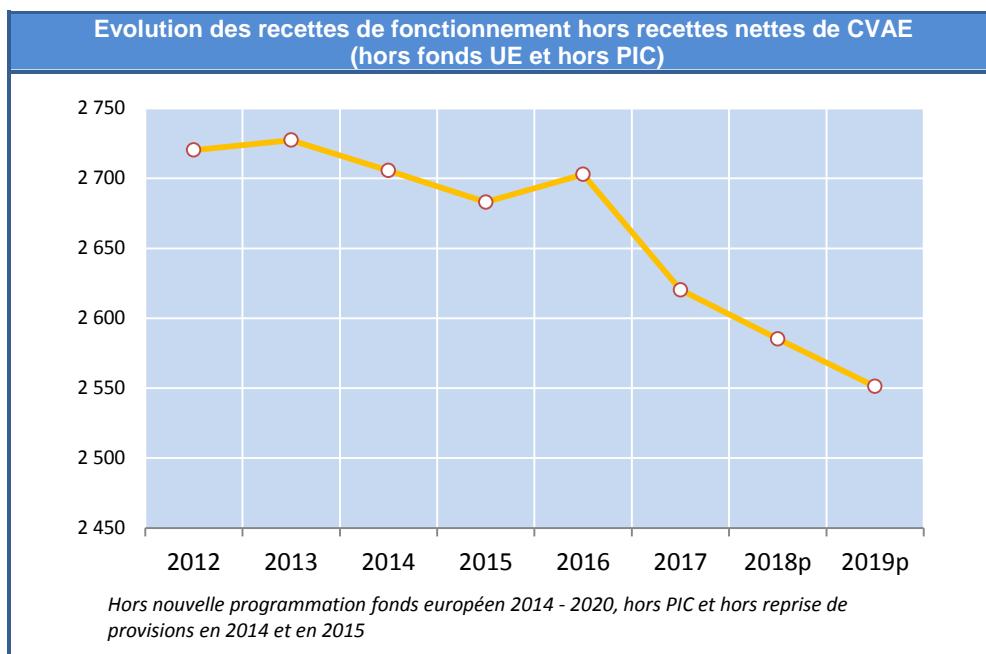
iii. Une projection pluriannuelle des recettes inférieure aux prévisions d'inflation

A périmètre constant¹⁶, les recettes régionales pourraient s'élever à 4 113 M€ en 2019, soit une **stabilité par rapport à l'exécution anticipée pour 2018 (+ 0,1 %)**.

Le contexte de forte **volatilité des recettes et d'incertitudes sur l'environnement normatif** applicable, rend par nature délicat l'exercice de projection dépassant l'année N+1. Toutefois les projections réalisées permettent d'aboutir à deux conclusions : d'une part, les recettes attendues sont **systématiquement inférieures aux prévisions d'inflation** ; surtout, le contexte moins favorable invite à **réviser à la baisse les perspectives d'évolution des recettes** pour les années suivantes par rapport à ce qui avait été présenté dans les orientations précédentes. Ainsi, **pour l'année 2019**, les orientations budgétaires de l'année 2018 anticipaient une progression de + 18,2 M€. L'actualisation de cette estimation permet de considérer que cette progression sera limité à + 5,5 M€. **Pour l'année 2020**, les orientations budgétaires 2018 reposaient sur une estimation de hausse de 38,3 M€ ; l'actualisation de cette prévision laisse désormais apparaître une progression inférieure de 25 % à celle des orientations précédentes. En moyenne, pour les années 2019 et 2021, l'évolution des recettes pourrait être d'environ + 0,6 %.

Dans le détail :

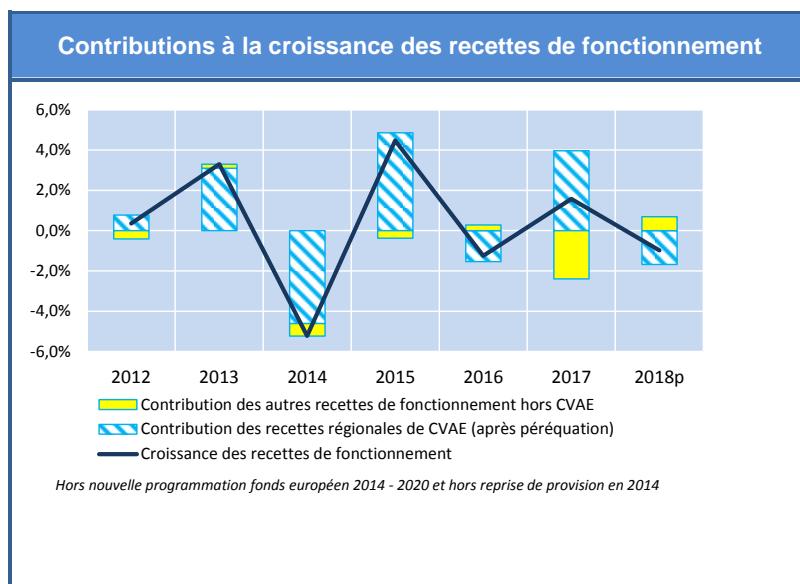
- ce sont les **recettes de fonctionnement** qui expliqueraient l'intégralité de la progression sur la période sous revue. A l'inverse, les recettes d'investissement afficheraient un recul ;
- au sein de la section de fonctionnement, la **CVAE expliquerait la majeure partie de la hausse de recettes**. Ainsi, hors CVAE et hors fonds européens, les recettes de fonctionnement ont tendanciellement diminué depuis 2012 (graphique *infra*).



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Ces projections sont cohérentes avec les constats des exécutions précédentes. **La recette nette de CVAE+IFER a représenté en moyenne 22 % des recettes de fonctionnement depuis 2012.** Compte-tenu de l'ampleur de ses variations annuelles (cf. *supra*), elle constitue la principale explication des évolutions des recettes de fonctionnement régionales. Le graphique *infra* illustre ce poids de la CVAE : la **variation (positive ou négative) de la CVAE emporte systématiquement évolution dans le même sens de variation des dépenses de fonctionnement**. Et ce, même si la variation des autres recettes de fonctionnement n'est pas dans le sens que celle de la CVAE.

¹⁶ Hors remboursement anticipé de créances, hors emprunt et hors fonds européens.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

iv. Un environnement normatif incertain

Le droit applicable aux recettes de la Région a fortement évolué au cours des dernières années. Les projections des présentes orientations budgétaires, ont été réalisées à **périmètre constant** et à **droit inchangé**.

Toutefois, plusieurs évolutions normatives pourraient se traduire, à terme, par des **recettes régionales plus contraintes** encore :

- les travaux relatifs à une **éventuelle territorialisation de la CVAE** se poursuivent. Cette mesure aurait un impact négatif très significatif pour les recettes régionales : une perte de plus de 175 M€ pour l'Ile-de-France, selon des estimations du Gouvernement en 2017. Certes, l'article 15 de la loi de finances initiale pour 2018¹⁷ a abrogé la précédente disposition de territorialisation de la CVAE, votée en loi de finances rectificative pour 2016¹⁸, et dont la mise en œuvre était prévue dès 2018. Pour autant, la loi de finances initiale pour 2018 a également prévu que le Gouvernement remette un rapport, avant le 30 septembre 2018, sur la variation du produit de la CVAE et sa répartition entre régions et départements, en vue d'une modification de ses modalités de répartition au 1^{er} janvier 2019¹⁹. Ce rapport n'a pas encore été rendu public ;
- le récent rapport sur le **financement du Grand Paris Express**²⁰ (cf. encadré n° 5 *infra*) propose d'intégrer la taxe sur les surfaces de stationnement (TASS) dont bénéficie la Région à la taxe sur les bureaux (TSB). En contrepartie, le plafond de TSB applicable à la Région serait relevé. Toutefois, la dynamique de la TASS, favorable sur les deux derniers exercices, ne bénéficierait plus à la Région ;
- d'une manière générale, le risque d'une diminution substantielle des recettes régionales est toujours présent comme l'illustre l'article 26 du projet de loi de finances pour 2019, qui prévoyait la mise en place d'un **mécanisme de réfaction de TVA** applicable à la fraction de TVA perçue par les régions en remplacement de la Dotation globale de fonctionnement

¹⁷ Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

¹⁸ Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.

¹⁹ Ainsi le III de l'article 51 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, qui prévoit que « Chaque année, le Gouvernement remet au Parlement avant le 30 septembre un rapport ayant pour objet l'analyse de la variation tant du produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises que de sa répartition entre régions et départements », a été complété en LFI 2018 - article 15 - par les mots «, en vue d'une modification de ses modalités de répartition à compter du 1er janvier 2019 ».

²⁰ Rapport « Ressources de la Société du Grand Paris », coordonné par M. Gilles Carrez, daté de juillet 2018 et rendu public en septembre 2018.

(DGF). En première lecture à l'Assemblée nationale, cet article a été supprimé à l'initiative du rapporteur général de la commission des finances, avec avis favorable du gouvernement ;

- la **refonte annoncée de la fiscalité locale** devrait faire l'objet d'un projet de loi de finances rectificative au cours du 1^{er} semestre 2019²¹. A ce stade, la principale mesure annoncée repose sur la compensation de la disparition progressive de la taxe d'habitation pour les communes par de la taxe foncière départementale. Si les régions ne semblent pas être concernées, il conviendra de veiller à ce que certaines mesures ne viennent pas contraindre encore davantage le panier de recettes régionales ;
- enfin, les projections des présentes orientations budgétaires n'intègrent pas les conséquences budgétaires de la **nouvelle loi réformant l'apprentissage**²². Il est en effet trop tôt pour en mesurer les effets. Il convient toutefois de souligner que les recettes attribuées à la Région pour l'apprentissage s'élèvent actuellement à plus de 300 M€, dont 240 M€ au titre de la taxe d'apprentissage (assise sur la masse salariale), source de dynamisme pour les recettes régionales.

Encadré n° 3 : incidence financière de la réforme de l'apprentissage pour la Région

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme la gouvernance et du financement de l'apprentissage, au détriment des régions.

En conséquence, les recettes dont bénéficie la Région Ile-de-France dans le cadre de sa compétence apprentissage, soit 312 M€ inscrits au BP 2018, ne seront plus versées à terme. Au total :

- à compter de 2020, les régions ne percevront plus les ressources régionales pour l'apprentissage, composées de la taxe d'apprentissage (240 M€ pour la Région) et d'une fraction de TICPE, à hauteur de 24 M€ pour la Région (art 34 et 37 de la loi précitée) ;
- s'agissant des deux fractions complémentaires de TICPE, calculées en compensation des versements par la Région des primes d'aide aux apprentis au sein des entreprises de moins de 11 salariés et pour les contrats d'apprentissage supplémentaires dans les entreprises de moins de 250 salariés (48 M€ au total), cette recette devrait s'éteindre progressivement. La prime par contrat d'apprentissage supplémentaire est abrogée dès le 1^{er} janvier 2019, et la loi prévoit que celle versée par année de formation, s'agissant des TPE, continuera d'être versée jusqu'au terme des contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019 (art. 27 de la loi précitée).

Ces recettes permettaient à la Région d'assurer son rôle en matière d'apprentissage.

Il convient par ailleurs de relever que les régions se voient amputer de l'intégralité de la recette de taxe d'apprentissage, alors qu'une composante relative à cette recette relevait d'un transfert de compétences au titre de la formation professionnelle. A la demande des régions, l'Etat a accepté d'engager une négociation sur la compensation de recettes²³.

La loi maintient la possibilité pour les régions de poursuivre le financement des CFA, sur une base volontaire et dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elles identifient le justifient (article 6 211-3 révisé du code du travail). Les modalités d'intervention des régions sont incertaines à ce stade. « France compétences », institution nationale créée par la loi, chargée de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, versera aux régions des fonds à ce titre, selon des critères fixés par décret en Conseil d'Etat, pris après concertation avec les régions (art. 36 de la loi précitée). Quoiqu'il en soit, la participation des régions à l'apprentissage et les dotations qu'elles reçoivent à ce titre seront sans commune mesure avec la situation actuelle.

²¹ Annonce de M. Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, à l'occasion de la conférence de France urbaine du 19 septembre 2018 : « Nous ne traiterons pas ce sujet dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019 et nous aurons un texte législatif spécifique sur la réforme de la fiscalité locale au premier semestre de l'année 2019 ».

²² Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

²³ Rencontre entre le Premier ministre et les présidents de Région, vendredi 19 octobre 2018.

v. La Région Ile-de-France reste la principale contributrice à la péréquation entre régions

Au-delà de la volatilité des recettes régionales (cf. *supra*), le système actuel de péréquation accentue les variations d'une année sur l'autre.

La Région Ile-de-France est la **principale contributrice aux mécanismes de péréquation horizontale appliquée sur la fiscalité directe locale**. S'agissant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la Région Ile-de-France est l'unique contributrice parmi les régions. En outre, sa participation au fonds de péréquation des ressources des régions a représenté 87 % de l'ensemble du montant collecté en 2017²⁴.

Si les mécanismes de péréquation sont nécessaires pour préserver l'équilibre entre les territoires, le **montant de la participation de la Région Ile-de-France au titre de cette péréquation est très élevé : 755 M€ en 2017**, soit environ **22 % de ses recettes de fonctionnement**. Cela représente presque autant que la contribution de la Région au fonctionnement des transports publics franciliens, alors que la Région Ile-de-France concentre des enjeux de transports inégalés, et supporte chaque année 1,5 fois plus de trajets que l'ensemble des autres collectivités réunies. En outre, la Région se trouve confrontée à des enjeux forts de centralité : région capitale avec une population jeune et nombreuse, densité urbaine notamment.

*

Depuis l'an dernier, la Région Ile-de-France a choisi d'innover en présentant, à l'occasion de ses orientations budgétaires, les recettes régionales **sous l'angle d'une nomenclature adaptée**, plutôt que selon la typologie habituelle recettes de fonctionnement / recettes d'investissement²⁵.

Cette nomenclature *ad-hoc* regroupe les recettes régionales en six grandes familles :

1. les recettes fiscales liées à l'**activité économique** (CVAE, TVA, taxe d'apprentissage assise sur la masse salariale) ;
2. les recettes, principalement fiscales, liées à l'**automobile** (cartes grises, fractions « modulation 2007 » et « Grenelle » de TICPE, amendes de police) ;
3. les recettes fiscales liées à l'**urbanisme** et à l'**immobilier** (taxe sur les bureaux, droits de mutation des locaux professionnels, taxe sur la création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe annuelle sur les surfaces de stationnement, taxe additionnelle spéciale annuelle) ;
4. les **dotations ou quasi-dotations de l'Etat** (IFER, frais de gestion de fiscalité directe, droits à compensation, dotation générale de décentralisation, dotation régionale d'équipement scolaire) ;
5. les financements liés aux **résultats** des politiques régionales ;
6. et, pour ce qu'il n'a pas été possible de rattacher à l'une des catégories susmentionnées, la catégorie **divers**.

Cette décomposition permet de faire ressortir les quatre constats suivants :

- les **recettes assises sur l'activité économique représentent, à compter de 2018, plus du tiers des recettes globales**, en conséquence de la substitution d'une fraction de TVA à la dotation globale forfaitaire (DGF). Elles représentaient, jusqu'en 2017, moins du quart des recettes globales ;
- **près d'un tiers des recettes dépend toujours de dotations ou de quasi-dotations** ou est conditionné à des dépenses ;

²⁴ Le solde de 13 % était issu de trois autres régions en 2017 (Auvergne - Rhône Alpes, Corse et Pays de la Loire).

²⁵ La typologie traditionnelle fonctionnement /investissement sera retenue pour la présentation du projet de budget primitif 2019.

- **un dernier tiers** relève pour moitié de l'**automobile** au sens large (carte grise...) et pour moitié du **secteur de l'urbanisme et de l'immobilier** ;
- tendanciellement, le poids des recettes assises sur l'activité économique a augmenté du fait de la progression de la CVAE qui concentre l'essentiel de la dynamique des recettes régionales sur l'horizon de la projection (cf. *supra*).

Cette présentation fonctionnelle est précisée dans le tableau ci-après.

	Part %								
	2016CA	2017BP	CA 2017	BP 2018	2018 prev	2019 prev	2020 prev	2021 prev	
Recettes fiscales liées à l'activité économique	21%	22%	25%	34%	35%	37%	37%	38%	
Recettes assimilables à des dotations ou quasi-dotations	43%	38%	41%	28%	30%	29%	29%	29%	
Recettes liées à la "consommation" automobile	13%	13%	13%	13%	13%	13%	12%	12%	
Recettes fiscales liées à l'urbanisme et à l'immobilier	15%	13%	13%	13%	14%	13%	13%	13%	
Financements fonction des résultats des politiques régionales	3%	6%	5%	5%	5%	6%	6%	6%	
Divers	5%	9%	4%	6%	4%	2%	2%	2%	
Total recettes (hors emprunts et excédent N-1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

*Calculs : recettes y compris fonds européens, PIC et remboursement anticipé de créances.
Source : direction des finances – Région Ile-de-France.*

1.1.3.1. Si les recettes liées à la fiscalité économique paraissent dynamiques, elles seront contraintes à l'avenir

Cette catégorie « *fiscalité économique* » regroupe les recettes dont les modalités de calcul sont fonction de la vitalité du tissu économique :

- francilien, pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- national, pour les ressources régionales pour l'apprentissage (RRA), composées de la nouvelle taxe d'apprentissage et de la taxe intérieure sur les consommations de produits énergétiques (TICPE) apprentissage, et, à compter de 2018, de la fraction des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'ensemble de ces recettes vient abonder la section de fonctionnement du budget régional.

D'une manière générale, le rendement de la fiscalité régionale dont les déterminants reposent, soit sur l'évolution de l'activité économique régionale, soit sur l'évolution de la masse salariale, soit sur la consommation nationale, pourrait croître en 2019 de + 6,5 %.

- la **CVAE**, avant prélèvements au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR), du fonds de péréquation des ressources perçues par les régions et de la part reversée aux départements²⁶, pourrait se situer autour de 2 940 M€ en 2019. Bien que ces prévisions soient en partie fondées sur les données transmises par la direction régionale des finances publiques (DRFIP), il convient d'être prudent dans leur interprétation. En effet, en 2018, la Région a été contrainte de réviser significativement à la baisse cette recette à l'occasion du budget supplémentaire. Il s'agit, pour 2019, d'une progression de + 1,3 % par rapport à la prévision du projet de budget 2018. Pour les années suivantes, il est programmé une progression de + 40 M€ / an, soit la progression annuelle moyenne observée sur les dernières années, corrigée des variations exceptionnelles ;

²⁶ L'article 89 de la LFI 2016 a porté en effet la part de CVAE revenant aux régions de 25 % à 50 %, à compter de janvier 2017. Une attribution de compensation financière versée par les régions aux départements, figée au niveau de 2016, est cependant prévue pour ajuster le partage des ressources à la hauteur des transferts de compétences entre les départements et les régions prévus par la loi NOTRe d'août 2015. Conformément au protocole transports du 26 juin 2016 et à l'article 146 de la LFI 2017, l'attribution à l'Ile-de-France du bénéfice de la dynamique annuelle des 25 points supplémentaires a été confirmée.

- le prélèvement au titre de la péréquation serait volatil, aligné sur la forte variabilité attendue sur le produit de CVAE. Le montant de péréquation pourrait ainsi diminuer légèrement à 110 M€ en 2019, compte-tenu de la baisse du produit de CVAE 2018, avant d'augmenter sensiblement en 2020 (+ 20 M€) ; il rejoindrait un rythme tendanciel de + 10 M€ à compter de 2021²⁷. Il convient de souligner que la part reversée aux départements franciliens a été déduite du calcul de la péréquation, conformément à l'article 163 de la loi de finances initiale pour 2018, afin de ne pas contribuer à la péréquation sur des recettes non acquises ;
- le montant du prélèvement au titre du FNGIR demeure, quant à lui, figé au niveau de 2013, soit - 674,8 M€ par an ;
- il est prévu pour la fraction régionale de TVA (ex DGF) une évolution de + 2,3 % par an, soit un produit qui s'élèverait (sur la base du montant de DGF 2017) à 499 M€ en 2019. Cela correspond à une progression de + 12 M€ par an²⁸. Il convient de relever que cette progression de + 2,3 % devrait être celle qui sera constatée pour l'exécution 2018 de cette recette ;
- s'agissant des ressources régionales pour l'apprentissage (RRA), il est trop tôt à ce stade pour intégrer dans les prévisions la mise en œuvre progressive de la réforme de l'apprentissage adoptée en septembre 2018 (*cf. supra*). Il est donc ici proposé de raisonner à périmètre constant, en retenant comme hypothèses - pour ces RRA - le prolongement des évolutions constatées depuis 2016 :
 - la part de la taxe d'apprentissage (NTA) augmenterait de + 1,3 % par an, soit l'évolution attendue de cette recette en 2018 ;
 - la part de TICPE qui constitue, avec la NTA, la RRA, pourrait également progresser de + 3 % par an sur la période 2019-2021 dans la mesure où la loi indexe son montant sur la masse salariale du secteur privé²⁹ de l'année N-2.

1.1.3.2. Les recettes liées aux dotations, quasi-dotations et compensations des transferts de charges vont représenter un tiers des recettes régionales

Sont présentées dans cette partie les recettes dont le produit est lié soit à des dotations d'équilibre, soit à des compensations pour transfert de charges. Le montant de ces recettes est encadré, voire figé. Il est décorrélé de l'activité économique tant du territoire national que francilien. A l'exception de la dotation régionale d'équipement scolaire, toutes les recettes correspondantes sont imputées en section de fonctionnement³⁰.

Ces recettes devraient être quasi-stables, avec une progression de + 0,2 % par an de 2019 à 2021 :

- les IFER, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, pourraient progresser très légèrement en 2019 (124 M€) par rapport à la prévision d'exécution 2018 (123,6 M€), compte tenu des modalités d'indexation des tarifs des deux composantes régionales. En effet, le tarif de la première composante, l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant, est indexé sur l'évolution des prix à la consommation des ménages (le taux d'inflation hors

²⁷ L'estimation du niveau de prélèvement correspond à un maximum. En effet, en l'absence de données des autres régions sur l'évolution sur la période de leurs ressources rentrant dans l'assiette du calcul de cette péréquation, la prévision se fonde, à l'heure actuelle, sur l'application du mécanisme de garantie prévu à l'article 113 de la loi de finances initiale pour 2013 : « *Le montant du prélèvement ne peut excéder, pour une région ou la collectivité territoriale de Corse contributrice, 50 % de la différence entre les ressources définies au I et perçues l'année précédant la répartition et ces mêmes ressources perçues en 2011* ».

²⁸ Compte tenu des fortes incertitudes entourant cette prévision, il s'agit d'une hypothèse plus prudente que les estimations de TVA versées aux régions qui ont été réalisées dans le cadre du PLF 2019.

²⁹ Article 29 de la loi n°2014-1654, LFI 2015, « *A compter de 2016, le montant de cette part est indexé, pour chaque année considérée, sur la masse salariale du secteur privé de l'avant-dernière année mentionnée au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances de l'année.* »

³⁰ Pour rappel, la dotation pour perte de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale, qui représentait 8,7 M€ pour la Région Ile-de-France en 2016, a été supprimée en LFI 2017.

tabac inscrit au PLF 2019 étant de 1,6 % en 2018 - contre 1,8 % avec tabac - et de 1,3 % en 2019 - contre 1,4 % avec tabac), tandis que la seconde composante, celle sur les répartiteurs principaux téléphoniques, n'est pas indexée. Sur la période 2019 - 2021, les IFER sont revalorisées de + 0,5 % ;

- deux recettes viennent financer la formation professionnelle (en remplacement de la « *DGD formation professionnelle* ») :
 - les **frais de gestion de fiscalité directe** pourraient s'élever à 88,6 M€ en 2019 après 86,6 M€ estimé en 2018, soit une progression de + 2,4 %, identique à celle constatée en 2017 puis en 2018. Ce rythme serait prolongé sur les années à venir jusqu'à l'horizon 2021 ;
 - une part de TICPE, dont le montant notifiée par l'Etat pour 2018, égal à 38,9 M€, est reconduit, par convention, chaque année dans la prospective sur la période 2019-2021 ;
- la **dotation générale de décentralisation** (DGD), destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des lois de décentralisation, a été très largement réduite avec la suppression de sa composante ICF, indemnité compensatrice forfaitaire, suite à la réforme du financement de l'apprentissage en 2014³¹. Le montant prévu chaque année pour la période 2019 - 2021 devrait rester figé à 8,8 M€ ;
- le montant de **la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)** perçu par la Région est figé depuis 2008. La loi de finances initiale pour 2012, dans son article 30, a en effet pérennisé la reconduction des dotations 2008 pour chaque région en mettant un terme « *à compter de 2009* » à l'indexation selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques de l'année de versement. Toutefois, compte-tenu des fortes tensions démographiques en Ile-de-France, la présidente de la Région a alerté le ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales en demandant d'indexer l'évolution de la DRES sur la croissance démographique en Ile-de-France (+ 6 % depuis 2008). Au terme de la réponse du ministre d'Etat fin août 2018, une expertise doit être menée par la DGCL. A ce stade, il est donc prévu que la Région perçoive, comme les années précédentes, un montant gelé à 86,1 M€ par an au titre de la DRES sur la période 2019 - 2021. Ce gel est très défavorable pour la Région Ile-de-France : le montant perçu de DRES rapporté au nombre d'enfants scolarisés était de 219 € en 2008 pour tomber à 206 € en 2017. Compte-tenu de la croissance démographique qui s'est traduite sur la dernière décennie par un besoin de près de 2 nouveaux lycées par an en Ile-de-France, la DRES suffit juste à faire face aux constructions supplémentaires alors qu'elle est affectée également aux reconstructions, aux grosses réparations et à l'équipement.

A ces dotations ou quasi-dotations s'ajoute **la TICPE - droit à compensation** des transferts de compétences. Sur le plan méthodologique, cette recette, assise sur les consommations de carburant, pourrait être rattachée à la catégorie des recettes liées à la « consommation automobile » (cf. *infra*). Elle n'est toutefois véritablement fonction de la consommation de carburant que lorsque le produit correspondant dépasse le montant du droit à compensation, or historiquement en Ile-de-France, le produit théorique lié à la consommation des carburants a été généralement inférieur au droit à compensation. Tant que les recettes liées à la consommation effective de carburants restent inférieures au droit à compensation, il est donc plus pertinent de les classer dans la catégorie « dotations et quasi-dotations » :

- ainsi, la **TICPE - droit à compensation** est inscrite, pour 2019 - 2021, au niveau de la prévision d'exécution 2018, soit 888 M€ par an. Ce montant est fondé sur la tranche 2018 mentionnée dans l'instruction de la DGCL du 18 janvier 2018 et inclut l'estimation à hauteur

³¹ Jusqu'en 2013, les entreprises employant des apprentis recevaient sous certaines conditions une prime par apprenti, dénommée indemnité compensatrice forfaitaire (ICF). Cette prime était versée par les régions, qui recevaient en compensation une recette sous forme de DGD. C'est à l'occasion de la loi de finances pour 2014 que le régime des aides versées aux entreprises employant des apprentis a été modifié, avec notamment la suppression des indemnités compensatrices forfaitaires.

de 2,5 M€ au titre des charges nouvelles liées aux revalorisations des indemnités de stage des étudiants infirmiers et de 4 M€ au titre des bourses des formations sanitaires et sociales ;

- la **compensation des transferts de compétences résultant de la loi MAPTAM³² et de la loi NOTRe³³** fait également l'objet d'une part de TICPE dédiée, obtenue pour l'ensemble des régions par l'application d'une fraction du tarif de TICPE aux quantités de carburants vendues chaque année sur l'ensemble du territoire national. Pour 2018 et au-delà, le droit à compensation des charges s'élèverait à 4,9 M€ liées au transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion des fonds européens, au transfert de la gestion des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et au transfert du dispositif NACRE (accompagnement à la création d'entreprises).

1.1.3.3. Les recettes liées à la « consommation » automobile sont et seront moins dynamiques en Ile-de-France que sur le reste du territoire ; elles traduisent en outre une fiscalité écologique incitative de la Région.

Cet ensemble est constitué de recettes dont les modalités de calcul dépendent particulièrement de la **conjoncture du marché automobile et de ses corollaires** (cartes grises, amendes de police relatives à la vitesse et les forfaits post-stationnement ...). La taxe sur les cartes grises et l'ex modulation 2007 abondent la section de fonctionnement du budget régional tandis que la modulation Grenelle, les amendes et les FPS abondent la section d'investissement.

Dans les prochaines années, les recettes liées à la « consommation » automobile seront fortement affectées par les **investissements réalisés par la Région en faveur des transports** ainsi que par **l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs**, avec le report modal attendu (en lien avec le développement du Grand Paris des transports), la moindre utilisation du stationnement dans les zones urbaines denses, l'arrivée à maturité des alternatives aux motorisations essence ou diesel ou encore en lien avec la hausse des prix du pétrole.

Dans ce contexte, la Région met en œuvre une **politique d'incitation vertueuse afin de soutenir et promouvoir les comportements de sobriété écologique** auprès de l'ensemble des agents économiques (*cf. encadré infra*). Par ailleurs, les régions plaident pour la mise en place d'une véritable fiscalité verte, incitative, pour parer les perspectives pessimistes sur les recettes liées à la fiscalité automobile et pour accompagner la mutation du secteur : pour 2019, il est attendu que cette catégorie de recettes se stabilise à un niveau légèrement inférieur à celui estimé en 2018 (530 M€ après 540 M€ en 2018) ; elle serait ensuite stable jusqu'à l'horizon 2021 :

- s'agissant de **la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules** (taxe carte grise), il est proposé, en prévision, de prolonger sur 2019 - 2021 le montant constaté d'encaissement en 2017, soit 332 M€. Cette recette est en effet moins dynamique en Ile-de-France que sur le reste du territoire : les immatriculations de véhicules particuliers neufs - qui expliquent près du tiers du produit de la taxe sur les cartes grises - ont par exemple progressé de + 4,9 % au niveau national sur 2017, alors qu'elles ont été quasi-stables en Ile-de-France (+0,1 %) ;
- la Région perçoit deux fractions de TICPE dont les rendements dépendent uniquement des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien et qui ne font pas l'objet d'une garantie plancher au titre d'un droit à compensation :
 - s'agissant de la **fraction régionale ex modulation « 2007 »³⁴**, une baisse du produit a pu être constaté, passant de 83 M€ en 2015 à un niveau estimé à 70 M€ en 2018. Il est

³² LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

³³ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

³⁴ Pour rappel, par un amendement du Gouvernement repris à l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2016, il a été mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2017, au dispositif de modulation par les régions de la taxe sur les supercarburants et le gazole. Une fraction a été arrêtée correspondant au niveau du plafond de modulation, soit 1,77 € par hectolitre s'agissant des supercarburants sans plomb (y compris E10) et 1,15 € par hectolitre s'agissant du gazole.

proposé de retenir pour les années 2019 à 2021 ce montant stable de 70 M€, et donc de ne pas appliquer de dynamique sur cette fraction de TICPE ;

- le même constat s'applique sur le produit de la modulation de TICPE « Grenelle ». A ce stade, il est proposé de retenir sur la période 2019 - 2021 un montant de 64 M€, proche de la moyenne constatée sur les derniers exercices ;
- le produit des **amendes de police** pour 2018 a été notifié à la Région par la Préfecture en avril dernier pour un montant de 69,4 M€, soit un montant supérieur à celui constaté en 2016 et en 2017 (63,9 M€). A compter de 2019, la dépénalisation des amendes (cf. encadré des orientations budgétaires 2018, page 20)³⁵ aura pour la première année un impact sur les recettes de la Région, le produit étant assis sur les forfaits recouvrés l'année précédente, donc en 2018. Si la loi prévoit bien le principe d'une compensation de l'impact financier de cette réforme, elle ne précise pas quelle année serait sélectionnée pour arrêter le niveau de garantie plancher. A ce stade il est prévu une recette conservatoire, de 64 M€ par an sur 2019-2021, fondé *au minimum* sur une garantie plancher à 32 M€, soit le montant des amendes de stationnement perçus par la Région en 2017. La présidente de la Région a écrit (le 18 septembre 2018) au ministère de l'intérieur afin d'obtenir des précisions sur le mécanisme de compensation.

Encadré n° 4 : la Région a choisi une fiscalité écologique incitative

Afin de soutenir et de promouvoir des comportements vertueux en matière écologique, ou pour soutenir des catégories de population fragiles ou vulnérables, la Région met en place, dès que la loi le lui permet, des mécanismes d'exonération de recettes fiscales.

C'est par exemple le cas avec les recettes de cartes grises. La Région a décidé de ne pas appliquer la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les acquéreurs de véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel (GNV) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL), ou de véhicules spécialement équipés pour fonctionner au moyen du superéthanol E85, comme le lui autorise la loi. Cette moindre recette correspond à environ 8,5 M€ pour 2017, et le coût de cette mesure augmente rapidement avec l'accroissement du parc de véhicules propres. La Région a également décidé de ne pas appliquer de taxe sur les permis de conduire, mesure qui vise à ne pas alourdir les charges fiscales pour les jeunes conducteurs.

1.1.3.4. *Les recettes liées à la fiscalité urbanistique et immobilière sont une spécificité francilienne dont l'évolution est plafonnée par la loi*

Sont incluses dans la catégorie « fiscalité urbanistique et immobilière » les recettes suivantes : taxe sur les bureaux et droits de mutation sur l'immobilier d'entreprises d'une part, qui s'imputent sur la section de fonctionnement, taxe sur les constructions de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe sur les surfaces de stationnement qui abondent la section d'investissement d'autre part.

Les **évolutions récentes** de ces recettes sont davantage dues à des **changements législatifs et réglementaires** - réforme de la taxe pour redevance pour création de bureaux à compter de janvier 2016 dont la mise en œuvre porte sur plusieurs années, instauration des droits de mutation à titre onéreux sur les locaux professionnels toujours au 1^{er} janvier 2016 - **qu'à la situation du marché immobilier francilien**. Ainsi, près des deux tiers de ces recettes sont

³⁵ La réforme de la dépénalisation et la décentralisation du stationnement est inscrite dans la loi MAPTAM (Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de 2014. L'objectif de cette réforme est de faire du stationnement et de sa réglementation un outil en matière de politique de mobilité et d'aménagement urbain. A partir du 1^{er} janvier 2018, ce sont donc les communes et les EPCI qui établiront par délibération le tarif du forfait de *post-stationnement* et non plus d'amende- applicable en cas d'absence de paiement spontané de la redevance. Leurs agents notifieront en outre aux automobilistes concernés les montants des forfaits de *post-stationnement* dus.

placonnées par la loi, le dynamisme du marché immobilier ne se retrouvant que de façon très incomplète dans ce panier de recettes.

D'une manière générale, cette catégorie de recettes pourrait **se stabiliser à 560 M€ par an sur la période 2019 - 2021**, soit un niveau très proche de celui estimé pour 2018 (579 M€ à ce stade) :

- **la taxe sur les bureaux (TSB, ex-FARIF)** est perçue à hauteur de son montant plafond, soit 212,9 M€ par an. Pour rappel, la revalorisation de 30 M€ du produit plafond que la Région peut percevoir en application de l'article L. 4 414-7 du CGCT a été intégrée à l'article 147 de la loi de finances initiale pour 2017, suite aux négociations menées avec le Premier ministre par l'exécutif régional en 2016. A droit constant, il est donc proposé de reprendre ce montant sur la période 2019 - 2021, étant précisé que ce plafond serait susceptible d'être revu à la hausse dans le cas d'une intégration de la TASS dans le produit de la TSB, comme préconisé dans le rapport sur le financement du Grand Paris Express (*cf. supra*), coordonné par M. le député Gilles Carrez en septembre 2018 ;
- **la taxe sur les droits de mutation de locaux professionnels**, créée en LFR 2015³⁶ pour compenser la perte de recette occasionnée par la réforme de la redevance sur la création de bureaux désormais taxe (TCB-IDF), pourrait être exécutée à hauteur d'environ 60 M€ en 2018. En l'absence de recul sur le dynamisme de cette taxe, il est proposé de figer à 60 M€ le produit annuel sur la période 2019 - 2021 ;
- Concernant les ressources liées aux engagements financiers de la Région dans le cadre du Nouveau Grand Paris (NGP) :
 - s'agissant de **la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)**, la Région devrait percevoir chaque année 80 M€ sur la période 2019 - 2021, correspondant au produit annuel plafond, déjà adopté par délibération du Conseil Régional chaque année en 2015, 2016 et 2017 ;
 - **la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS)** ne bénéficierait plus de dynamisme sur la période 2019 - 2021, du fait de sa possible intégration à la TSB comme le propose le rapport Carrez. Est prévu un montant de 65 M€ en 2019, puis de 63 M€ en 2020 et 2021 ;

Encadré n° 5 : le rapport « Ressources de la Société du Grand Paris » (2018)

Le rapport coordonné par Gilles Carrez a été remis au Premier ministre début septembre. Il vise à construire une trajectoire financière soutenable pour la Société du Grand Paris (SGP) au regard notamment de la révision des coûts du projet du Grand Paris Express (GPE). Dans ce cadre, le rapport identifie des ressources supplémentaires pour la SGP avec les caractéristiques suivantes : principe d'iso-fiscalité (pas de nouvelles taxes) et d'un financement francilien ; mise à contribution de toutes les parties prenantes au financement de la SGP ; possibilité de mise en œuvre d'un premier jeu de mesures dès le projet de loi de finances pour 2019.

D'une manière générale, le rapport s'attache à redéployer et à créer plus de dynamisme sur des recettes existantes (notamment TSB, TSE, taxe de séjour), pour un montant à hauteur de 200 à 250 M€ de recettes supplémentaires, au seul bénéfice de la SGP. Parmi les pistes évoquées pour dégager de nouvelles ressources, plusieurs sont susceptibles d'avoir un effet sur les recettes régionales et cela dès 2019 :

- **Proposition d'intégrer la Taxe Additionnelle sur les Surfaces de Stationnement (TASS) au sein de la Taxe sur les Bureaux (TSB)** : la TASS, perçue exclusivement par la Région, serait supprimée en tant que telle, et la Région serait compensée en contrepartie par une hausse du plafond sur la TSB à due concurrence (213 M€ actuellement). Dans cette configuration, la Région perdrait donc le bénéfice de la dynamique de la TASS. En outre, la TASS étant une recette d'investissement, son intégration au sein de la TSB soulève la question de son imputation en section de fonctionnement. Au-delà, le rapport

³⁶ Article 50 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015. Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage.

propose de revoir les modalités d'indexation de la taxe et du dézonage tarifaire actuellement mis en place, afin d'améliorer la dynamique de la taxe.

- **Proposition de création d'une part régionale à la taxe de séjour :** le rapport l'évalue à 30 M€ sur une hypothèse d'une part régionale à 30 % de la taxe séjour. Il estime qu'elle revêt un fort potentiel de dynamisme (en lien avec un élargissement potentiel de l'assiette, par exemple sur les plateformes de location). Cette recette serait votée par la Région tout en étant exclusivement destinée à la SGP, soit *via* une convention, soit *via* une baisse du plafond de TSB pour la Région. L'option « baisse du plafond de TSB » pourrait permettre à la Région d'éventuellement conserver le dynamisme sur cette taxe.

Le rapport prévoit d'autres mesures susceptibles d'être mises en œuvre dès 2019 sans incidence toutefois sur les recettes régionales : une nouvelle indexation et un redéploiement de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) perçue par l'établissement public foncier régional vers la SGP, l'élargissement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) à l'ensemble des matériels roulants sur le GPE, affecté à la SGP. A plus long terme, le rapport propose des mesures visant à renforcer la fiscalité pour les usagers de la route (fraction supplémentaire de TICPE, péage urbain, vignette...), et en identifiant des supports susceptibles de capter la valorisation foncière créée par le GPE.

- la **taxe d'aménagement** (TA) pourrait être exécutée en 2018 à hauteur de 48 M€. Il est toutefois proposé de reconduire une prévision de réalisation plus prudente, le produit de cette taxe ayant été particulièrement volatil ces dernières années³⁷. Par ailleurs, le comptable public a indiqué que des reversements d'indus, dont la responsabilité relève de l'Etat, vont être demandés à la Région, pour environ 10 M€. Par prudence, une prévision de 32,8 M€ est inscrite au titre de cette recette en 2019 puis 40 M€ à partir de 2021 ;
- le produit de la **taxe sur les constructions de bureaux**, locaux commerciaux et entrepôts (TCB-IdF) :
 - il a été affecté par les effets de la réforme, adoptée en loi de finances rectificative pour 2015, en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Dans la mesure où cette taxe est exigible dans un délai de trois ans suivant le fait générateur, à savoir la délivrance du permis de construire, la Région a continué à percevoir des taxes calculées selon l'ancien barème en vigueur. De surcroit, le décret d'application sur le mode de calcul de la taxe ainsi réformée n'a été publié que le 4 octobre 2017 ce qui a bloqué la chaîne de perception de cette taxe ;
 - après un point bas constaté en 2017 (92,7 M€), le produit de cette taxe pourrait se redresser progressivement, pour atteindre 110 M€ / an à compter de 2019, un montant proche de la prévision de l'Etat. Il convient en effet de rester prudent, les paiements calculés selon le nouveau barème, moins avantageux pour les finances régionales, vont monter en puissance sur la période à un rythme qu'il est difficile d'anticiper ;
 - il convient de souligner qu'en 2018, la prévision d'exécution, à 110 M€, intègre le versement de 7,2 M€ correspondant au règlement d'un contentieux sur des compensations irrégulières opérées par l'Etat au détriment de la Région sur la précédente RCB.

1.1.3.5. *Les financements liés aux résultats des politiques publiques régionales*

Comme l'année dernière, il est proposé d'inclure dans cette catégorie les recettes dont le niveau est **lié aux résultats de la Région** sur des politiques publiques menées, souvent en partenariat avec l'Etat ou l'Union européenne : TICPE relative aux aides à l'apprentissage, FCTVA, fonds européens et le plan d'investissement relatif aux compétences (PIC).

³⁷ 34 M€ en 2014, puis 52 M€ constaté en 2016, puis 43 M€ en 2017.

Globalement, ces recettes liées à l'action régionale devraient progresser sur la période 2019 - 2021, sous le double effet de la montée en charge du PIC et des fonds européens :

- la mise en œuvre du PIC se traduit par une recette de 32,3 M€ en 2018, puis devrait générer une recette supplémentaire pour 2019 ;
- s'agissant des fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014 - 2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion, en prévisionnel, les chapitres dédiés à la gestion de ces fonds en fonctionnement et en investissement sont équilibrés en recettes et en dépenses³⁸. Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire en recettes 37 M€ par an en fonctionnement et 9,8 M€ par an en investissement pour 2019-2021 au titre de la programmation 2014 – 2020, dont la gestion se poursuit jusqu'en 2023. Par ailleurs, un montant de 29 M€ de recettes est également inscrit en 2019 au titre du FSE formation professionnelle, qui concerne le remboursement de dépenses engagées à compter 2015 par la Région et portant sur des co-financements de marchés publics ;
- la part de TVA récupérable au titre du FCTVA est évaluée à 99 M€ en exécution 2018, soit en progression de + 3 M€ par rapport à 2017 et de + 21 M€ par rapport à 2016, ce qui illustre la réorientation à long terme de la politique d'investissement de la Région à la place des dépenses de fonctionnement. Il est précisé que la recette de l'année N concerne la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'année N-1. A ce stade, il est proposé d'inscrire un montant de 95 M€ sur la période 2019 - 2021. Il conviendra toutefois d'être prudent car la réforme relative à l'automatisation de ce fonds (article 156 de la LFI pour 2018) devrait modifier l'assiette des investissements éligibles. Cette réforme, dont l'entrée en vigueur a été décalée d'un an au 1^{er} janvier 2020 (article 80 du PLF 2019), permettra d'automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et de mises en paiement permettant la dématérialisation quasi intégrale de la chaîne de dépense ;
- s'agissant des fractions de TICPE venant en compensation des dispositifs incitatifs sur l'apprentissage, les orientations budgétaires se fondent sur un périmètre constant dans l'attente de certitudes sur les conséquences financières de la réforme. Ainsi à ce stade, leur niveau en prévision 2019 - 2021 est gelé sur la base du montant estimé pour 2018, soit :
 - s'agissant de la fraction de TICPE perçue en compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis, il est attendu un produit de 30,8 M€.
 - s'agissant de la fraction de TICPE perçue en compensation de l'aide au recrutement d'apprentis, il est attendu un produit de 15,8 M€.

1.1.3.6. Les recettes diverses

Cette dernière catégorie regroupe les recettes diverses : produits financiers, recettes régionales de restauration scolaire et remboursement de créances notamment.

Son montant total pourrait s'établir pour 2018 à 150 M€, puis se situer en moyenne à 81 M€ sur la période 2019 – 2021, cette baisse étant en particulier liée à la diminution des « autres recettes de fonctionnement », présentées ci-après.

En fonctionnement :

- les recettes au titre de la contribution des familles aux services de restauration dans les lycées s'établissent à ce stade à 6 M€ par an sur la période 2019 - 2021, au titre de la nouvelle « contribution restauration » ;

³⁸ L'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020 indique que « les recettes attendues en contrepartie des dépenses exposées au titre des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines et ont en conséquence vocation à être inscrites au budget de l'exercice concerné ».

- les produits financiers (recettes de swaps) seraient en recul, passant de 12,4 M€ en 2018 à 11,4 M€ en 2019 puis 2,4 M€ en 2020 et 2021, compte-tenu de l'extinction progressive des contrats de swaps ;
- la recette prévue au titre des intérêts courus non échus (ICNE) pourrait être légèrement négatives en 2018 et en 2019 (respectivement - 0,1 M€ et à - 6,2 M€), puis être nulle en 2020 et 2021 ; ces recettes négatives s'expliquent par la baisse des recettes d'ICNE en lien avec la réduction de l'encours de swaps ; elles sont cohérentes avec les règles de comptabilisation des ICNE prévues en M71 ;
- les autres recettes diverses de fonctionnement sont évaluées, à ce stade des échanges avec chaque service concerné, à environ 59,4 M€ en 2018, puis autour de 21 M€ par an entre 2019 et 2021. Elles intègrent notamment chaque année un versement de solde de subvention de fonctionnement versé aux CFA (8 M€, qui pourrait être modifié par la réforme Apprentissage), des reversements de part départementale pour les dépenses de personnels et de fluides liées au fonctionnement des cités mixtes régionales (CMR) à hauteur de 8 M€ attendu, et de participations rétrocédées par le CNC (2,6 M€ attendu). Par ailleurs, en 2018, la Région bénéficierait d'une recette de près de 23 M€ concernant les soldes des conventions 2015, 2016 et 2018 sur le compte personnel de formation FPSPP, la rétrocession de dividendes sur les parts détenues sur IDF capital, à hauteur de 4,9 M€, ainsi que le solde d'une convention avec CMP banques concernant la gestion des prêts sociaux octroyés aux agents, à hauteur de 4,5 M€.

Les recettes diverses de la section d'investissement pourraient, quant à elle, se situer autour de 73 M€ en 2018, pour atteindre 50 M€ par an en moyenne sur la période 2019-2021 :

- S'agissant des recettes sur créances, il est prévu un remboursement de créances sur la période 2018 - 2021³⁹, dont 42,4 M€ en 2018 et 38 M€ en 2019.
- Les autres recettes diverses d'investissement sont évaluées, à ce stade des échanges avec chaque service concerné, à environ 30 M€ en 2018, puis à 20 M€ en 2019 et 10 M€ à compter de 2020 :
 - elles comprennent principalement des cofinancements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la création d'internats de proximité dans les lycées franciliens jusqu'en 2019, des reversements des mandataires dans le cadre des bilans de fin de mission des opérations lycées, des reversements des Départements pour les travaux dans les CMR ;
 - la Région bénéficierait en outre en 2018 et 2019 de versements d'une recette exceptionnelle de 25,8 M€ au total, en provenance des anciennes DDE (versement de trop-perçus en tant que mandataires sur les lycées) ;
 - il n'a pas été intégré dans la projection 2019 la recette attendue sur la cession du bâtiment Invalides, afin de ne pas biaiser le jeu de la concurrence entre les différents acquéreurs potentiels. La recette sera inscrite dans un budget supplémentaire courant 2019 dès lors que l'acquéreur sera désigné.

*

1.2. Les dépenses d'investissements dépassent désormais les dépenses de fonctionnement

1.2.1. La Région poursuit la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement, pour mieux privilégier les dépenses d'avenir

Conformément aux orientations budgétaires pour 2018, **l'accélération des projets d'investissement** se traduira, d'ici la fin de l'année, par un **niveau inégalé d'affectations**. Les

³⁹ Il intègre les derniers prêts versés en 2015 à la RATP (2,4 M€), dont l'amortissement débutera en 2018.

autorisations de programme (AP) affectées devraient ainsi se rapprocher en 2018 d'un montant de **1 856 M€**, soit un **niveau inégalé depuis 2009⁴⁰**.

Dans cette phase de reprise croissante de l'investissement, l'exécution des crédits de paiement d'investissement (CPI) devrait logiquement s'établir à un niveau moindre que celui des autorisations de programme affectées, à environ 1 400 M€. Ce décalage est traditionnel, il résulte de la dissociation des crédits en matière d'investissement entre les autorisations de programme et les crédits de paiements (*cf. encadré infra*).

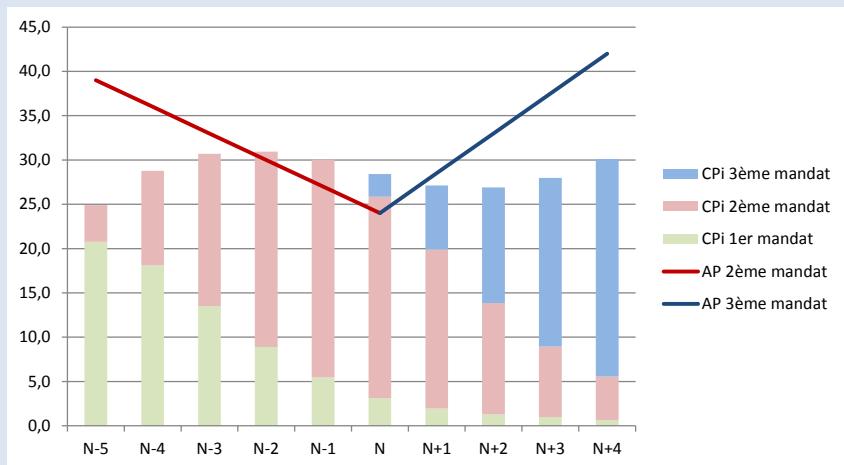
Encadré n° 6 : le traditionnel décalage temporel entre les engagements et les paiements en matière d'investissements

La comptabilité d'engagement permet de suivre les engagements juridiques pris par la Région.

Les restes à mandater (RAM) sont la conséquence normale de la structure du budget régional, composé en grande partie de crédits dissociés entre les engagements et les paiements. Ces RAM correspondent ainsi aux engagements pris par la Région et qui n'ont pas encore été couverts par des paiements. A une date donnée, le stock de RAM mesure le besoin de crédits de paiement pour les années à venir, indépendamment des engagements nouveaux qui pourraient être pris.

Les crédits de fonctionnement sont en général non dissociés, c'est-à-dire que les paiements annuels (CPf) sont égaux aux engagements annuels (AE). Les crédits d'investissement sont en revanche majoritairement dissociés, leur paiement (CPI) est souvent étalé et intervient jusqu'à plusieurs années après leur engagement (AP). Les grands projets d'infrastructure de transports, par exemple, peuvent mettre jusqu'à 12 à 15 ans avant d'être achevés.

Ainsi, en année N, quel que soit le montant d'engagement annuel, la majorité des paiements de l'année est liée aux engagements pris les années précédentes. Environ 10 % des engagements de l'année N donnent lieu à des paiements la même année, le reste sera payé progressivement les années suivantes. Lorsqu'une région connaît une accélération de ses projets d'investissement : la traduction est immédiatement visible en engagement (AP), mais interviendra en paiement avec un décalage de 3 à 4 ans (*cf. graphique illustratif en M€ infra*).



Source : Pôle Finances sur données région Ile-de-France

Notes de lecture du graphique :

- Les paiements liés aux engagements pris lors de la 1^{ère} mandature (N-10 à N-6), en vert clair de notre exemple, s'étendent jusqu'à la fin de la période présentée, soit près de 15 ans après les premiers engagements.

⁴⁰ Cf. les données du compte administratif.

- Les engagements de la 2^{ème} mandature (N-5 à N-1) sont représentés par la ligne rouge foncé. Les paiements associés à ces engagements, en rose, ne deviennent majoritaires par rapport aux paiements de la mandature précédente qu'après 3 ans.

- Les engagements de la 3^{ème} mandature (N à N+4) sont représentés par la ligne bleu foncé. Les paiements associés sont minoritaires jusqu'en année N+3, soit la 4^{ème} année de cette mandature.

Dans notre exemple, la 2^{ème} mandature se caractérise par un recul de l'investissement, quand la 3^{ème} montre une reprise très nette. Ce décalage entre engagement et paiement conduit à ce que la reprise d'investissement en engagement est d'abord corrélée, pendant les trois premières années du mandat, à un léger reflux des paiements, avant d'accélérer lors de la 4^{ème} année.

En fonctionnement, les autorisations d'engagement (AE), hors FEADER exécuté par l'Agence de service et de paiement (ASP), devraient être inférieures à 2 130 M€, les crédits de paiement de fonctionnement (CPF), hors FEADER, pourraient, pour leur part, s'établir à environ 2 575 M€.

Les **charges financières**, hors remboursement de la dette, devraient enfin représenter une dépense de l'ordre de 138 M€, grâce à la maîtrise de l'endettement de la Région et le maintien des taux d'intérêt à bas niveau.

1.2.2.Toujours plus économe, la Région poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement

Entre 2015 et 2018, le niveau des autorisations d'engagement est passé de 2 277,58 M€ à 2 130 M€ et celui des crédits de paiement de 2 648,27 M€ à 2 575 M€. Cette exécution et ces prévisions pour l'année 2018 témoignent de la poursuite de la **diminution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant**.

Encadré n° 7 : l'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement

L'article 29 de la loi n° 2018 - 32 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 introduit une norme assortie de la possible signature de contrats, au plus tard au 30 juin 2018 et pour une durée de trois ans (2018 - 2020), afin de cadrer la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. La norme de référence est fixée à 1,2 % avec trois malus et trois bonus potentiels, chacun de 0,15 %. Cette norme s'applique sur les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) et non sur les autorisations d'engagement (AE).

Ce système comporte des limites fortes. Il ne tient pas compte des efforts passés, cas de la Région Ile-de-France depuis 2015, comme relevé par la Cour des comptes et les agences de notation notamment. En outre, le contrat envisagé dans la LPFP est asymétrique. En effet, les engagements pris ne concernent que les collectivités. Pour sa part, l'Etat se contente de moduler l'intensité de la sanction qu'il impose à la collectivité si celle-ci ne respecte pas ses engagements. L'ensemble de ces raisons expliquent que la Région Ile-de-France ait refusé de signer le contrat proposé.

Le préfet de la Région Ile-de-France a notifié à la Région « *un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement* ». Il correspondant à une progression annuelle maximale de ces dépenses de 1,14 %, évolution sensiblement inférieure aux prévisions d'inflation retenues par le gouvernement. Pour 2018, le montant fixé par l'Etat est 2 662 M€.

Même si la Région n'a pas choisi de contractualisation, il s'agit d'une contrainte forte. A titre d'illustration, le quantum de progression des dépenses de fonctionnement autorisée par l'Etat est inférieur à la progression spontanée des dépenses obligatoires de fonctionnement de la Région, en particulier dans un contexte de regain d'inflation non anticipé dans les documents budgétaires nationaux.

En 2019, le **budget de fonctionnement courant de l'administration du siège régional et du CESER** s'inscrit dans la tendance initiée en 2016 avec une **baisse complémentaire de 5,26 %**.

L'**effort de réduction de ces dépenses courantes** est d'autant plus notable que ce budget prend en compte l'augmentation de périmètre que constitue l'**emménagement, au cours du dernier trimestre 2019, dans le bâtiment Influence 2, des élus et des services actuellement encore installés dans les sites parisiens**.

Ces transferts ainsi que les coûts annexes liés au déménagement (dont la prise en compte technique et fonctionnelle de cette nouvelle emprise) se traduiront par une augmentation conjoncturelle de certaines dépenses mais ils seront au global largement financés par la **poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement**, notamment la réduction du programme « charges liées aux immeubles » et du programme « véhicules ».

En 2019, le budget d'investissement propose pour la deuxième phase du **regroupement quelques acquisitions complémentaires de matériels techniques et de mobiliers**. Il est en fait majoritairement proposé pour la mise aux normes et les études de rénovation des bâtiments parisiens en propriété à réaliser avant leur éventuelle cession et le renouvellement des plus anciens véhicules du parc automobile notamment au profit de véhicules électriques.

1.2.3. Un rééquilibrage en faveur des dépenses obligatoires

Les dépenses obligatoires de fonctionnement représentaient un montant global de 2 032 Md€ en crédits de paiement (CPF) au budget primitif 2018, soit 79 % des dépenses sectorielles de fonctionnement (2 577 Md€). Pour 2019, ce montant devrait se stabiliser.

Les dépenses régionales suivantes devraient progresser en 2019 :

- en matière de **transports**, une progression de la contribution à Ile-de-France Mobilité (IDFM) à hauteur de +1,5 % par rapport au niveau 2018 ; ce niveau de 1,5 % correspond à la moyenne entre la prévision de hausse de l'indice des prix à la consommation pour 2019 prévue par le Gouvernement (1,4 %) et le « *Consensus Forcasts* » de septembre dernier (1,6 %) ;
- une stabilisation tendancielle du volume des dotations aux **lycées publics**, en tenant compte de la baisse des crédits sur les prestations chauffage ;
- l'évolution des dotations aux **centres de formations sanitaires et sociales**, sous l'effet principal de la dynamique salariale (GVT), les dépenses de personnel pesant en moyenne pour 80 % des charges des établissements soutenus par la Région ;
- une **dynamique des dépenses de personnel** estimée à +0,8 % en 2019 par rapport au budget 2018, qui inclut notamment les effets automatiques des évolutions statutaires et indemnitaires et l'effet en année pleine des mesures décidées en 2018.

La dynamique de ces principaux postes de dépenses obligatoires plaide pour la poursuite de mesures d'économies d'ampleur et la rationalisation des interventions régionales.

1.2.4. Dans ce contexte contraint, la Région poursuit la modernisation de son administration

L'année 2018 a constitué une année charnière avec l'**emménagement, en début d'année, d'une partie des services du siège de la Région à Saint-Ouen**.

Au-delà de ce changement géographique, ce mouvement s'accompagne d'une **transformation profonde des modes de travail de la collectivité**, autour des valeurs fortes de l'autonomie, de la confiance et de la responsabilité. Le **télétravail** a été entièrement déployé, le

travail en mode collaboratif fortement encouragé et facilité par les nouveaux outils et l'agencement des lieux. Aujourd'hui, en 2018, **1 055 agents ont opté pour le télétravail, jusqu'à deux jours par semaine, sur environ 1 400 postes éligibles**. Enfin, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été déployé à l'ensemble des agents du siège.

La participation de la Région à la **mutuelle et à la prévoyance des agents** a été entièrement revue à compter du 1^{er} janvier 2018. A ce stade, en 2018, 2 300 agents ont opté pour les nouveaux contrats groupe, contre environ 1 200 agents pour les contrats précédents, soit une progression proche de 100 %.

Cette année, la Région a également lancé un grand chantier de **dématérialisation des dossiers des agents** qui s'achèvera en 2019. Ainsi, la gestion de ces dossiers est simplifiée, économique en papier et plus simplement accessible pour l'ensemble des agents habilités. Cette réforme a été menée parallèlement aux opérations de préparation du prélèvement à la source qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

En 2019, la Région poursuivra l'ensemble des travaux menés en 2018. **Tous les agents du siège seront réunis à Saint-Ouen à l'horizon du dernier trimestre de 2019**, avec la livraison du second bâtiment comportant l'hémicycle, conformément à l'engagement de l'exécutif.

Les dispositifs d'**accompagnement des agents** mis en place lors de la première vague d'emménagement seront reconduits en 2019. Le renforcement de la **formation des agents** s'est poursuivi en 2018 (+ 40 % de jours de formation dispensés à l'ensemble des agents entre 2015 et 2017). Ce renforcement se poursuivra en 2019 avec le **maintien du budget consacré à ces actions**, et un travail continu avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) afin d'obtenir les meilleures conditions d'accès aux sessions de formation.

Enfin, la **rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuit**. La **réduction des effectifs du siège** entamée dès 2016 continue en 2019, accompagnée d'une étude précise des métiers, des impacts de la modernisation et de la numérisation ainsi que des possibilités de changements organisationnels afin de répartir équitablement la charge de travail entre les agents.

La **politique en matière de ressources humaines** menée dans les lycées s'inscrit dans un contexte de départs en retraite d'un niveau élevé. Ainsi, **d'ici 2022, environ le quart des effectifs des 8 500 agents permanents des lycées sera renouvelé** pour maintenir à l'identique les moyens humains aujourd'hui consacrés aux 465 EPLE franciliens. Afin de répondre à cette situation, de nombreuses actions de communication et de *sourcing* sont réalisées afin de mieux faire connaître la Région en tant qu'employeur mais également d'attirer de jeunes Franciliens, formés ou à former, vers les métiers de l'entretien, de la restauration et de la maintenance. Ainsi, des parcours de formation dédiés sont mis en place à l'image de la « promotion jeunes professionnels » dont les effectifs seront doublés en 2019. De même, les lycées deviennent un terrain d'accueil naturel de jeunes apprentis. Ils seront 56 en 2019 (contre 13 en 2015). En conséquence, la moyenne d'âge des agents des lycées, actuellement supérieure à 51 ans, qui a augmenté sans discontinuer pendant plus de 15 ans, amorce une courbe descendante.

Parallèlement, il s'agit, en lien très étroit avec les équipes de direction des EPLE et dans le cadre de la confiance retrouvée, de mettre les bonnes forces aux bons endroits pour garantir un niveau de service satisfaisant et équitable à l'échelle du territoire. Pour ce faire, la démarche de diagnostic d'objectivation des moyens en matière de ressources humaines en lycée se poursuivra en 2019 dans environ 180 établissements supplémentaires.

La volonté affirmée de mieux reconnaître les fonctions parfois difficiles d'encadrement dans les lycées se matérialise également par l'ouverture de nouveaux postes au grade d'agent de maîtrise, alors que plus de 100 agents-chefs ont déjà bénéficié de cette promotion en 2018

De même, la Région, après avoir repris à son compte en 2017 l'attribution des équipements de protection individuelle, poursuit ses efforts d'amélioration des conditions de travail des agents avec la livraison des chariots de nettoyage de nouvelle génération entamée fin 2018. D'ici 2021, l'ensemble des agents d'entretien des lycées sera doté d'un matériel ergonomique induisant une méthode de nettoyage efficace et respectueuse de l'environnement. Toutes ces mesures visent notamment à réduire l'absentéisme en augmentant la qualité de vie au travail des agents concernés. L'absentéisme de courte durée a déjà diminué de - 1,5 % entre 2016 et 2017.

Plus généralement, le travail conséquent de reclassement des agents frappés d'inaptitude se poursuivra. Le Parcours d'Evolution Professionnelle Spécifique (PEPS)⁴¹, pour lequel la Région s'est vu décerner le prix de l'inclusion par la préfecture, sera étendu à des fonctions d'accueil en lycée afin de permettre à des agents de trouver un second souffle dans leur carrière tout en demeurant affectés à un EPLE.

Les dépenses de personnel

La Région Ile-de-France est la région pour laquelle les dépenses de personnel rapportées au nombre d'habitants sont les plus faibles⁴².

D'une manière générale, les dépenses en matière de ressources humaines, y compris celles associées aux frais de personnel, sont stabilisées par rapport à 2018. Elles sont estimées à ce stade à près de 469 M€ en 2019. Les dépenses liées à la masse salariale (hors indemnités des élus du conseil régional et des conseillers du CESER) représentent 93,8 % du budget des ressources humaines.

Les dépenses de personnel estimées pour 2019 se décomposent de la manière suivante :

- un socle de dépenses de 473,9 M€ correspondant à la prévision d'exécution 2018 actualisée, intégrant notamment la reprise du protocole parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) suspendu en 2018 ;
- des mesures d'économies à hauteur de - 5,6 M€ intégrant notamment la suppression de 50 postes au siège, les effets liés au jour de carence en année pleine, et la baisse de la cotisation versée au fonds d'intégration des agents en situation de handicap dans la fonction publique, suite à la hausse du taux d'emploi dans les effectifs régionaux ;
- des mesures nouvelles à hauteur de + 0,7 M€ intégrant des créations de postes correspondant à l'ouverture de nouveaux lycées, des équipes de sécurité et un travail sur de nouvelles solutions concernant la médecine professionnelle pour palier la raréfaction des médecins du travail.

La structure des dépenses prévisionnelles se décompose comme suit :

⁴¹ Il s'agit d'un dispositif passerelle visant à des reconversions professionnelles d'agents issus de la filière technique vers la filière administrative. Il s'adresse plus spécifiquement à des agents des lycées en restriction d'aptitude et/ou en situation de handicap pour leur proposer un parcours d'accompagnement leur permettant d'accéder à un poste d'adjoint administratif au siège de la Région, compatible avec leur problématique médicale.

⁴² Source : « Régions de France », Commission des finances, octobre 2018.

	Prévisionnel exécution 2018		Prévisionnel exécution 2019	
	Montant en €	%	Montant en €	%
Traitements indiciaires	223,7	48,7%	227,7	48,6%
Nouvelle bonification indiciaire	2,6	0,6%	2,6	0,6%
Régime indemnitaire	67,7	14,7%	68,6	14,6%
Heures supplémentaires rémunérées	0,4	0,1%	0,4	0,1%
Autres dépenses de rémunération	13,7	3,0%	14,0	3,0%
Cotisations patronales	123,9	27,0%	126,1	26,9%
Dépenses associées aux frais de personnel	27,8	6,1%	29,6	6,3%
Total	459,7	100%	468,9	100%
Avantages en nature ***	2,2	/	2,2	/

* La ligne "Autres dépenses de rémunération" comprend notamment le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence, le remboursement transport, les frais de déplacement.

** Ces dépenses comprennent les indemnités des élus, des membres du CESER, ainsi que les dépenses de formation, d'action sociale, de la santé au travail et de communication interne (y compris les dépenses d'investissement).

*** Les avantages en nature ne sont pas un coût pour la collectivité. Il s'agit d'une valorisation calculée, notamment, pour l'administration fiscale.

La structure des effectifs

Concernant les effectifs⁴³, ceux-ci sont estimés pour 2018 à 8 555 en moyenne sur l'année pour les agents des lycées et à 1 980 en moyenne sur l'année pour les agents du siège.

La poursuite de la politique de réduction des effectifs du siège (hors compétences nouvelles) entraînera une nouvelle baisse des effectifs dans les services concernés. S'agissant des agents des lycées, l'engagement de sanctuarisation permettra un maintien des effectifs prévus pour 2018 sur les années suivantes.

Le temps de travail

La durée du temps de travail à la Région est aujourd'hui, en 2018, de 1 607 heures par an au siège, soit la durée légale prévue par les dispositions normatives applicables. Les ambitions portées à l'occasion des orientations budgétaires et du projet de budget pour 2018 ont ainsi été concrétisées en gestion. En effet, l'année dernière, cette durée du temps de travail était de 1 568 heures par an au siège et dans les lycées, soit une progression du temps de travail de + 2,5 % sur une année.

1.2.5. La charge de la dette devrait légèrement se réduire

1.2.5.1. Structure de la dette au 15 octobre 2018

➤ Nouvelles opérations au titre de l'exercice 2018

• *S'agissant de l'emprunt*

L'enveloppe d'emprunt votée au budget primitif s'élevait à 809,570 M€, diminuée à 787,262 M€ suite au budget supplémentaire⁴⁴.

A ce stade, un volume d'emprunt de 600 M€ a été mobilisé sous les formes suivantes :

⁴³ Effectifs physiques incluant les agents permanents et non permanents :

- agents permanents pris en compte : titulaires /stagiaires, agents non titulaires permanents hors remplaçants, vacataires sur postes vacants, agents en disponibilité d'office pour raison de santé ;

- agents non permanents pris en compte : collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupe, apprentis, vacataires accroissement temporaire / saisonnier d'activité, emplois d'avenir, autres agents (experts, stagiaires conventionnés ou non ...).

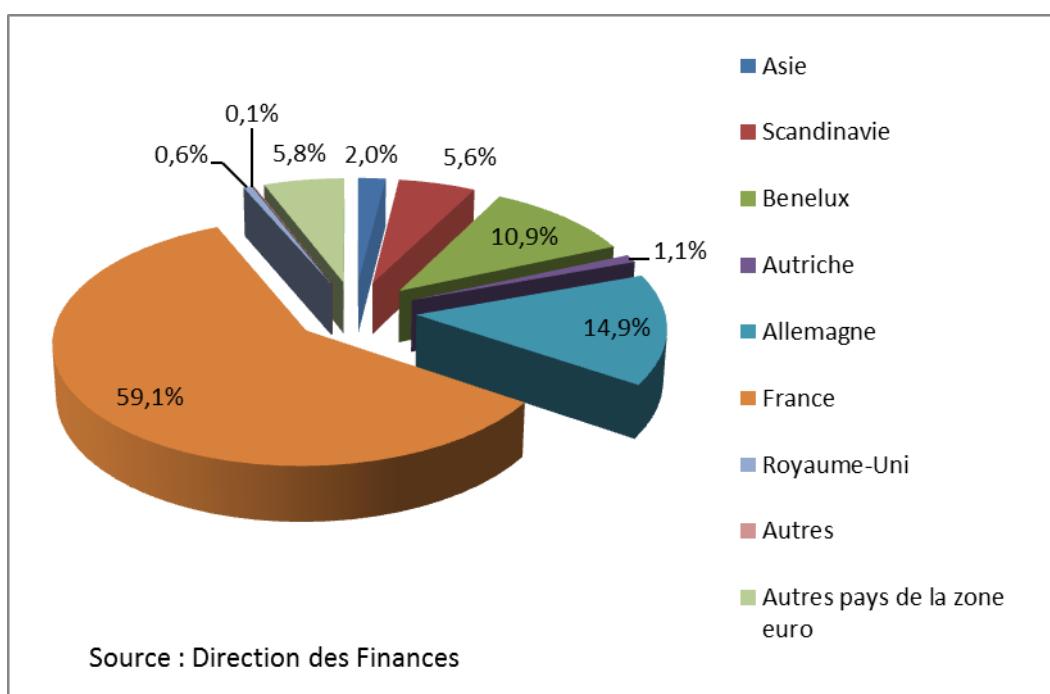
⁴⁴ Le budget supplémentaire 2018 a eu pour objet de procéder à l'affectation et à la reprise du résultat de l'exercice 2017 et d'ajuster certaines recettes et dépenses du budget primitif 2018 (CVAE, PIC...).

⇒ **500 M€ mobilisés par une émission obligataire verte et responsable** de taille benchmark⁴⁵ sur une maturité de 15 ans. Il s'agit de la plus longue maturité depuis les premières émissions de la Région Ile-de-France.

A la suite de présentations composées de conférences téléphoniques et de rencontres investisseurs aux Pays-Bas, à Londres et à Paris, la Région Ile-de-France a profité de conditions de marché favorables pour annoncer cette transaction le 11 juin 2018. Les conditions financières de l'opération ont été particulièrement attractives. Le succès rencontré par l'émission a permis de réduire la marge contre le taux interpolé de l'OAT à 20 points de base, soit un rendement de 1,397 % l'an (avec un coupon annuel offert aux investisseurs fixé à 1,375 % l'an).

Signe de l'attractivité de la région, le livre d'ordres a dépassé le milliard d'euros, soit une couverture plus de deux fois supérieure à l'émission, et plus de 60 investisseurs y ont participé. Cette émission a bénéficié d'une demande importante des investisseurs français, qui ont souscrit la majorité des titres (59 %), mais aussi d'une diversification géographique importante avec notamment l'Allemagne, l'Autriche et le Benelux (27 %).

Répartition géographique des investisseurs ayant participé à l'émission obligataire de 2018



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

⇒ **100 M€ mobilisés sur les enveloppes Caisse des dépôts et consignations (CDC)** souscrites en 2017, décomposés en deux tirages :

- un tirage de 40 M€ représentant la totalité du volet du prêt à taux zéro (remboursement annuel constant sur 20 ans) ;
- un tirage de 60 M€ représentant la totalité du volet relatif au prêt à taux fixe (échéances trimestrielles constantes sur 15 ans).

⁴⁵ Emission dont le montant est compris entre 500 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Le taux global obtenu sur ces deux enveloppes a été de 0,74 % en équivalent *in fine* sur 9 ans, soit une marge de - 8 points de base contre l'OAT de même durée, à la date de validation de l'enveloppe par la Région.

Il n'est pas envisagé de solliciter d'emprunt complémentaire pour 2018. Cette estimation sera revue au fil de l'eau, selon l'exécution du budget en recettes et en dépenses. Au besoin, l'emprunt résiduel pourra être mobilisé *via* la ligne dite *revolving*⁴⁶ (ou sous forme de placements privés ou de prêts bancaires en fonction des opportunités).

La ligne *revolving* offre beaucoup de souplesse à la Région qui peut l'utiliser à la fois en trésorerie mais également pour consolider une partie de la ligne en emprunt au titre de l'exercice budgétaire.

- **S'agissant des opérations de trésorerie**

Pour ses besoins en trésorerie, la Région a eu recours à deux reprises en 2018 aux billets de trésorerie, à la place de l'utilisation de la ligne *revolving*. Ce choix s'explique par les conditions de taux actuellement très attractives sur ces produits. Ainsi, une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 25 janvier 2018, pour une durée de 168 jours (remboursement le 12 juillet 2018), avec un taux négatif de - 0,38 %. Une seconde émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 12 juillet 2018, pour une durée de 186 jours, avec un taux négatif de - 0,35 % qui seront remboursés le 14 janvier 2019.

Le recours aux billets de trésorerie par la Région est réalisé de façon prudente. Toutes les précautions nécessaires sont retenues afin de disposer suffisamment en avance de la liquidité disponible en vue d'opérer leur remboursement.

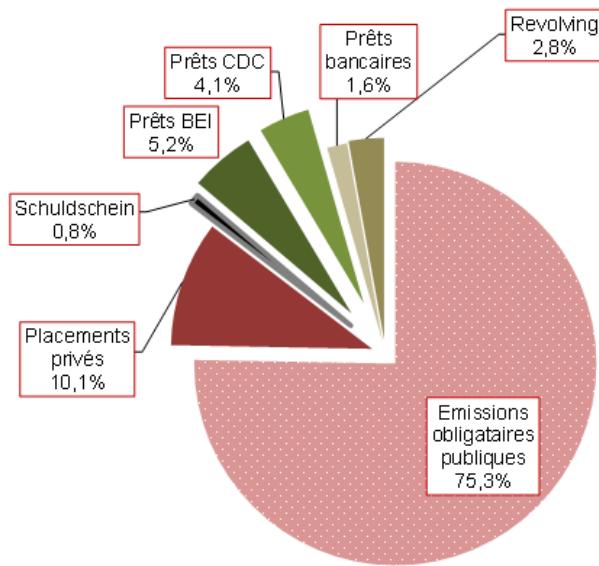
➤ **Structure de la dette au 15 octobre 2018**

A mi-octobre 2018, la dette régionale se compose principalement d'emprunts obligataires, à hauteur de 85,4 %. Cette proportion est identique à celle du CA 2017. Le recours au financement de marché demeure en effet l'outil privilégié de la Région, du fait de sa surface financière et de l'attractivité des conditions de financement offertes par les marchés obligataires.

Répartition de la structure de la dette régionale par type d'emprunts

Au 15 octobre 2018

⁴⁶ La ligne *revolving* est un contrat de prêt reconstituable qui sert à la fois d'instrument de gestion de trésorerie (possibilité de tirages et remboursements quotidiens sur la ligne) et de ligne d'emprunt.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale est classé dans la meilleure catégorie des risques, en A-1 selon la charte Gissler⁴⁷. La Région n'utilise en effet que des produits financiers simples, pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable simple parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers. Sous la mandature actuelle, seuls des taux fixes ont été utilisés.

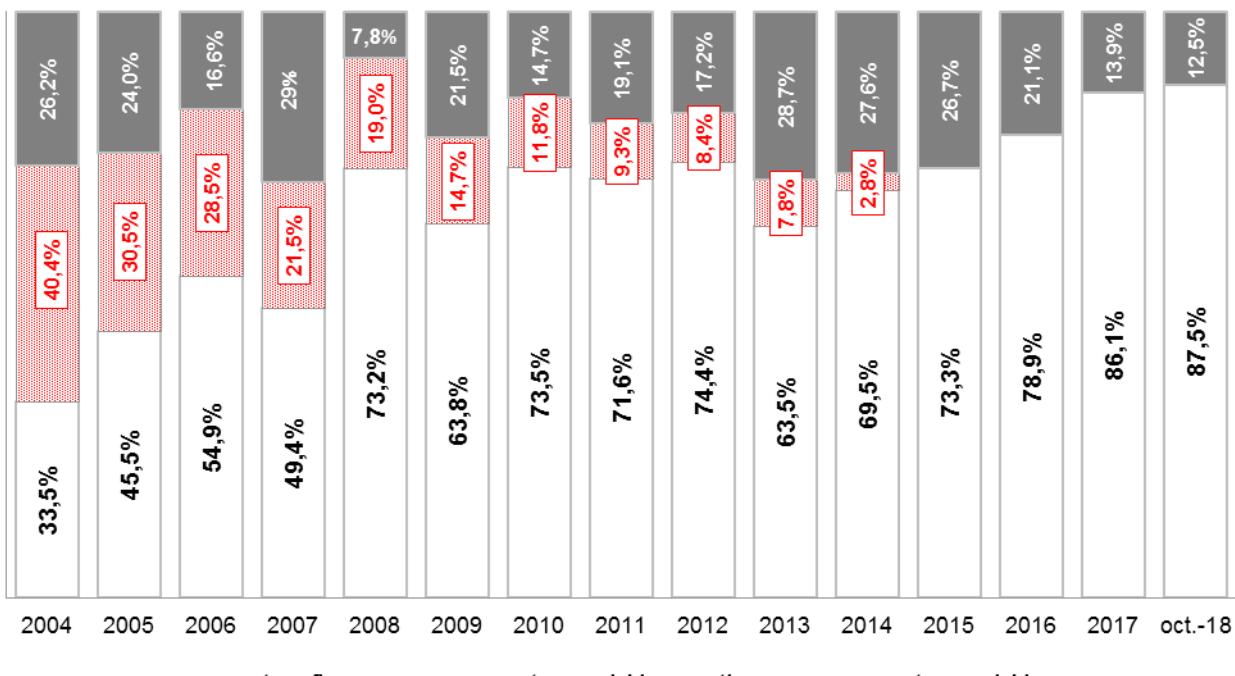
Mi-octobre, l'encours de dette régionale (y compris encours de dette sur la ligne *revolving*) est principalement à taux fixe, à hauteur de 85 %, après 83 % au CA 2017. Cette inflexion en faveur du taux fixe pourrait se poursuivre compte-tenu de l'échéancier naturel de la dette et du contexte actuel, qui incite à geler dans le long terme les conditions de taux particulièrement attractives actuellement. Hors encours mobilisé sur la ligne *revolving*, la dette régionale est composée, à mi-octobre 2018, à hauteur de 87,5 % d'emprunts à taux fixe et de 12,5 % d'emprunts à taux variable.

La durée de vie moyenne de la dette prévue au 31 décembre 2018 s'établit à 6,6 années, après 6,2 années constatées en 2017.

Evolution de la répartition taux fixe / taux variable de la dette régionale (hors encours mobilisé à court terme sur la ligne revolving)

⁴⁷ La charte Gissler permet de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

1.2.5.2. La région à la pointe de la finance verte

Le capital et les intérêts de la dette devraient diminuer.

La Région continuera d'adopter une stratégie de financement prudente. Elle continuera également de privilégier une diversité de sources de financement, afin d'offrir les meilleures garanties permettant de mobiliser l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget tout en bénéficiant des conditions de taux les plus attractives.

Le lancement d'émission(s) obligataire(s) verte(s) et responsable(s) sera à nouveau privilégié au regard du positionnement exemplaire et de l'attractivité de la Région sur ce marché. Exemplarité et réussite qui ont valu à la Région une nouvelle reconnaissance internationale avec le prix de « *l'émetteur public local le plus impressionnant en matière d'émissions obligataires vertes et responsables* » (« *Most Impressive Local Government Green/SRI Bond Issuer* »), lors de la conférence sur les marchés de capitaux durables et responsables, qui s'est tenue à Amsterdam en septembre dernier.

Ces trois dernières années, ce sont quasiment 100 % des besoins de financement de la Région qui ont été couverts par des emprunts verts et responsables, valorisant ainsi les politiques publiques d'investissement durable de la Région auprès de la communauté financière d'Europe.

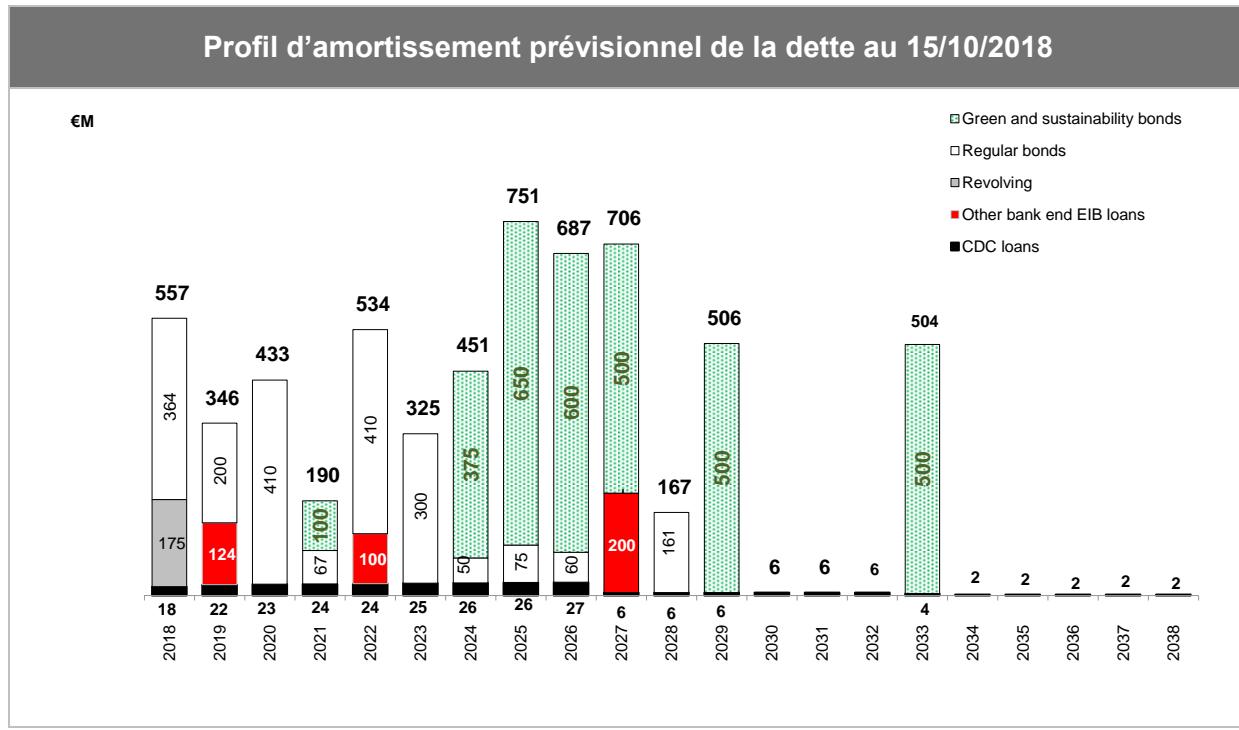
A cet égard, conformément à l'engagement pris lors du lancement de l'émission obligataire verte et responsable souscrite en mars 2017, la Région a publié, en mars 2018, son *reporting* détaillant les projets ayant bénéficié des fonds mobilisés⁴⁸.

En complément, elle a organisé en juillet dernier pour ses investisseurs, une visite du chantier du prolongement de la ligne 14 au niveau de la future station Pont Cardinet. La part Région du financement de ce projet mis en œuvre dans le cadre du précédent contrat de plan Etat-Région a été financée à 100 % par les emprunts verts et responsables précédemment émis.

⁴⁸ www.iledefrance.fr/sites/default/files/reporting-isr_2017.pdf

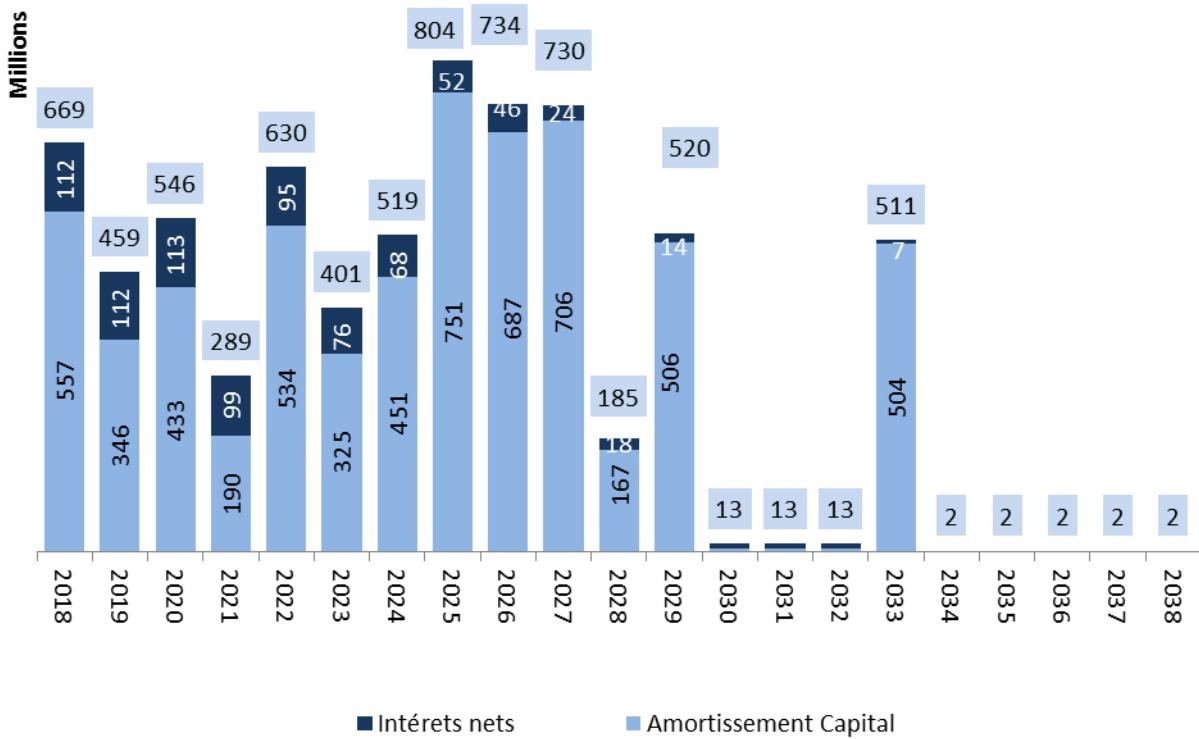
Entre 2012 et 2018, la Région a mobilisé 3,2 milliards d'euros sous format « green and sustainability bond », emprunts verts et responsables. Ce volume représente plus de la moitié de l'encours de dette.

Le profil d'amortissement de la dette se présente comme suit :



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Le graphique suivant ajoute, aux échéances de remboursement du capital, les charges d'intérêt nettes annuelles projetées relatives au stock de dette en cours à mi-octobre 2018.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Grâce à la poursuite des efforts sur les dépenses de fonctionnement, le taux d'épargne brute restera supérieur à 20 %, objectif propice à une trajectoire financière soutenable permettant à la Région de maintenir une forte capacité d'intervention en faveur de l'investissement, avec une capacité d'autofinancement très nettement supérieure à 50 % pour les trois ans qui viennent.

La capacité de désendettement (encours /épargne brute) devrait se maintenir aux alentours de 7 ans. Cette capacité est inférieure aux exigences de l'Etat fixées en loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (9 ans).

Le besoin de financement (calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette) est prévu à hauteur de 372 M€ en moyenne annuelle d'ici à 2021.

Compte-tenu des éléments en cours d'élaboration pour le projet de budget 2019, l'encours de dette régional continuera de progresser fin 2019 à un rythme très inférieur aux niveaux de progression connus entre 2010 et 2015.

1.2.6. La région a restauré sa crédibilité auprès des agences de notation

En mai 2018, l'agence Moody's a relevé la perspective de la Région Ile-de-France de stable à positive. En 2018, les agences de notation Fitch Ratings et Moody's ont attribué respectivement les notes AA, perspective stable, et Aa2, perspective positive, à la Région Ile-de-France, soit le meilleur score possible. La notation des administrations publiques est en effet plafonnée au niveau de celle de l'Etat français.

En octobre 2018⁴⁹, l'agence Fitch a par ailleurs relevé que « l'Ile-de-France bénéficie d'une gouvernance de qualité, caractérisée par la rigueur de sa prévision et de son exécution budgétaires et de sa gestion de la dette. Les fonctions de contrôle et d'audit sont développées et la région poursuit une politique d'optimisation de sa gestion immobilière. »

⁴⁹ Communiqué de presse du vendredi 26 octobre 2018.

Pour sa part, l'agence Moody's, en novembre 2018⁵⁰, a estimé que la note de la Région reflète « de bonnes performances opérationnelles, un cadre solide de gouvernance et des pratiques saines et rigoureuses de gestion financière, mais aussi un accès indiscuté aux marchés financiers ». Entre autre, « La Région Ile-de-France se montre prudente dans sa stratégie budgétaire en affichant des objectifs crédibles et des prévisions prudentes ».

1.2.7. Forte des résultats obtenus sur le fonctionnement et la charge de la dette, la Région sera une nouvelle fois au rendez-vous de ses engagements pluriannuels en matière d'investissement

1.2.5.1. *Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER⁵¹*

Le Contrat de plan Etat - Région (CPER) pour la période 2015 - 2020 a été signé entre l'Etat et la Région le 9 juillet 2015. Le montant total contractualisé entre l'Etat et la Région s'élève à 7 330 M€ dont 2 902 M€ pour la part Etat (40 % du volume contractualisé) et 4 428 M€ pour la part régionale (60 % du volume contractualisé), auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat).

Le précédent Gouvernement a cependant souhaité lancer une revoyure des contrats de plan État - Régions 2015 - 2020, approuvée lors de la séance de décembre 2016 du Conseil régional. Pour le CPER Ile-de-France, cette revoyure a porté sur les volets « Mobilité multimodale » et « Enseignement supérieur et recherche, innovation numérique et emploi », portant l'enveloppe des moyens mobilisés par l'État et par la Région respectivement à 2 917,1 M€ et à 4 448,5 M€, soit un total de 7 365,6 M€.

Les engagements de la Région se répartissent en six grands volets⁵² :

- 3 456,7 M€ sur le volet 1 « Mobilité multimodale » (soit 77,7 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat après clause de revoyure) ;
- 394 M€ sur le volet 2 « Enseignement supérieur et recherche et innovation » (soit 8,9 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 158 M€ sur le volet 3 « Transition écologique et énergétique » (soit 3,5 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 103 M€ sur le volet 4 « Numérique » (soit 2,3 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 15 M€ sur le volet 5 « Innovation, Filières d'avenir, et emploi » (soit 0,3 % du total des engagements régionaux initiaux sur ce contrat) ;
- 323 M€ sur le volet 6 « Volet territorial » (soit 7,3 % du total des engagements régionaux initiaux sur ce contrat).

Au cours de l'année 2017, 661 M€ d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés au titre du CPER 2015-2020, ce qui représente 36,8 % des engagements régionaux. L'année 2018 devrait être marquée par des affectations à hauteur de 740 M€, portant à près de 54,4 % le niveau des engagements régionaux au titre de ce contrat à l'issue de sa troisième année d'application.

La prospective financière table sur un objectif minimum d'investissement de 690 M€ de crédits d'investissement sur les trois principaux volets (transports, enseignement supérieur et territoire qui représentent 94 % du montant global) en 2019 afin de conforter le rythme de programmation.

⁵⁰ Opinion de crédits, Moody's, Région Ile-de-France, novembre 2018.

⁵¹ Les contrats de plan interrégionaux (CPIER) : Plan Seine et Vallée de la Seine.

⁵² Auxquels s'ajoute un volet 7 « Prospectif » pour lequel aucune dotation n'est prévue au contrat.

1.2.5.2. *Le plan d'urgence pour les lycées franciliens 2017-2027*

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées 2012-2022 élaboré par le précédent exécutif s'est révélé en-deçà des ambitions affichées, des défis de la vétusté des lycées et des enjeux démographiques de notre région en pleine croissance (10 % des lycées franciliens sont aujourd'hui en sureffectif). Durant cette période, les moyens d'investissement consacrés annuellement aux lycées ont été pratiquement divisés par deux, passant de 370 M€ par an entre 2006/2010 à 204 M€ par an en moyenne sur la période 2011/2015 ; seuls 50 M€ ont été payés pour un PPI voté en 2012 et aucune des opérations prévues n'a pu être menée à bien.

Ces retards et ce recul de l'investissement ont conduit le nouvel exécutif à adopter un plan d'urgence en faveur des lycées franciliens, présenté à l'assemblée régionale en mars 2017 (n° CR 2017-59) ; courant jusqu'à 2027, ce PPI révisé affiche une enveloppe de 4,1 Md€, soit un quasi doublement des moyens par rapport au précédent plan, qui recouvre :

- l'ouverture de 21 600 places nouvelles, permettant de faire face à l'arrivée de 90 000 lycéens supplémentaires entre 2012 et 2030 ;
- 197 opérations patrimoniales, réparties entre 43 rénovations globales, 95 opérations ciblées (soit un doublement par rapport au PPI précédent), et 59 opérations « toits et façades ». Les opérations dites de « rénovation thermique » n'ont pas été reconduites au titre du PPI révisé, mais intégrées dans le plan pluriannuel de maintenance (voir *infra*) étant donné leur temporalité plus courte ;
- la création de 3 000 places nouvelles d'internats ;
- 80 M€ fléchés au titre des « nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France » (telles que définies dans le cadre du rapport n° CR 204-16) afin de soutenir les établissements en carence d'équipements sportifs ;
- 457 M€ permettant la mise en œuvre des opérations programmées dans le cadre de l'agenda régional d'accessibilité « ADAP ».

Par ailleurs, les ambitions patrimoniales portées par le PPI révisé s'articuleront désormais avec un plan de maintenance cohérent et organisé. Cette politique de maintenance, d'un volume global de 1 Md€ sur la période, sera structurée comme suit :

- d'une part, la maintenance quotidienne et d'usage, recouvrant les interventions de proximité (dépannage, opérations préventives et d'urgence), sera pilotée avec le chef d'établissement et son adjoint dans le cadre des conventions de gestion en cours de négociations ;
- d'autre part, grâce au recensement effectué en 2017, les interventions d'importance moyenne et les travaux lourds de maintenance préventive et corrective feront l'objet d'une programmation d'intervention structurée dotée d'une enveloppe d'un milliard d'euros, permettant ainsi la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine.

Les ambitions pour 2019 sont présentées dans la partie « Orientations budgétaires » relative au Lycées développée ci-après.

* * *

2. Les orientations budgétaires pour 2019

Depuis le début de l'année 2016, la quasi-totalité des dispositifs régionaux ont été révisés pour les mettre en adéquation avec le mandat que les Franciliens ont confié à l'exécutif : investissement dans les transports, plan pluriannuel d'investissements dans les lycées, bouclier de sécurité, plan anti-bouchons, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, contrats d'aménagement régional, dispositif des 100 quartiers innovants et écologiques, nouveau plan de rénovation urbaine, pacte agricole et pour les territoires ruraux et plan région solidaire notamment.

De nouveaux dispositifs seront introduits en 2019.

L'exécutif s'attachera à ce que leur déploiement s'inscrive dans une triple exigence : la transformation écologique et l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens, le renforcement des compétences des Franciliens et de l'économie régionale au service de l'emploi, la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

2.1. Accompagner la transformation écologique de notre région

Le « jaune budgétaire » 2018 relatif à la stratégie environnementale régionale, dont une version 2019 sera finalisée d'ici le débat budgétaire, met en évidence le fait que la transformation écologique de la Région mobilisait près de 2 Md€ d'engagements budgétaires et plus de 45 % du budget régional annuel. De tels niveaux reflètent la mobilisation de toutes les politiques régionales au service de cette priorité, qui sera encore amplifiée en 2019.

2.1.1. Dans un contexte budgétaire de plus en plus constraint, une priorité absolue pour l'amélioration des transports du quotidien

L'Exécutif régional a renforcé les orientations prises en 2017 en accélérant son engagement, aux côtés d'Île-de-France Mobilités (IDFM, anciennement STIF), de renouvellement des matériels roulants des RER et Transiliens.

La Région s'est substituée à l'Etat pour le financement de la première tranche de l'électrification de Paris-Troyes. Elle a lancé le financement des travaux du plan « anti bouchons et pour changer la route» et entamé un ambitieux volet innovation, avec l'expérimentation d'enrobés phoniques et le déploiement d'une stratégie pour le véhicule autonome pour faire de l'Île-de-France la région pionnière en la matière à l'échelle mondiale.

En parallèle, la Région a voté les premières subventions du nouveau plan vélo et lancé un nouvel appel à projets pour les territoires à forts enjeux pour lesquels une réponse « classique » ne suffit pas. Enfin, elle a adopté une nouvelle stratégie pour le fret et la logistique afin d'apporter de nouvelles solutions performantes sur les plans économiques et environnementaux à la fois aux territoires et aux entreprises.

Le budget qui sera proposé pour 2019 n'oublie pas les enjeux liés au financement de nombreux projets dont les travaux sont désormais lancés. Dans ce contexte, les manquements répétés de l'État nécessiteront plus que jamais une forte mobilisation de tous pour assurer la poursuite sans délai de ces projets.

L'année 2019, si l'Etat est au rendez-vous, permettra ainsi l'accélération d'opérations structurantes comme le prolongement du RER E à l'ouest, le tramway T9 entre Paris et Orly ou encore le prolongement de la ligne 11 du métro vers Rosny-Bois Perrier, opérations dont les protocoles pluriannuels de financement ont été approuvés par l'assemblée régionale.

Elle verra également se poursuivre l'engagement sans failles de la Région pour financer l'adaptation des gares d'Ile-de-France aux personnes souffrant de handicap, dans la continuité de la montée en puissance des crédits depuis l'arrivée du nouvel exécutif.

La Région soutiendra également fortement le renouvellement des matériels roulants des RER et Transiliens en participant aux travaux d'adaptation des voies et des gares. Elle mettra également l'accent sur l'amélioration des conditions de circulation des RER. Il s'agit de répondre à l'urgence des transports du quotidien qui ont, trop longtemps, été oubliés.

Le budget pour 2019 traduira également la poursuite de la mise en œuvre du plan « anti bouchon » et pour changer de route adopté en mars 2017. La Région maintient ses efforts aux côté des Départements pour l'engagement et la continuation des opérations identifiées lors de l'approbation du plan par notre assemblée. Il s'agit également de permettre la réalisation d'opérations structurantes sur le réseau routier national, comme le contournement Est de Roissy ou l'aménagement de la francilienne.

La Région continuera à développer son ambitieuse politique d'innovation routière, en partenariat avec l'Etat et plusieurs acteurs locaux. Pour devenir la première région mondiale du véhicule autonome, la Région Île-de-France s'est mise en ordre de marche. À travers son projet « Paris Region Road 5.0 initiative » déposé en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Expérimentation du Véhicule Routier Autonome » de l'ADEME, la Région finance l'aménagement d'un terrain d'expérimentation sur plusieurs axes structurants d'Ile-de-France afin d'accélérer l'avènement de véhicules autonomes, propres et partagés qui constitueront une nouvelle réponse aux besoins croissant de mobilités des Franciliens.

Bien évidemment, la Région maintiendra son effort d'aménagement de sites propres pour autobus, notamment en faveur des projets de TZén mais également pour la réalisation de voies réservées sur les autoroutes franciliennes, dans un premier temps pour les bus et les taxis et, le plus rapidement possible, pour le covoiturage.

L'année 2019 verra la concrétisation de l'appel à projets pour faciliter les déplacements quotidiens à vélos sur les secteurs à forts enjeux régionaux. Il s'agira de financer les solutions portées conjointement par les collectivités et les entreprises pour aménager des infrastructures publiques ou privées mais aussi pour développer les services destinés aux cyclistes.

Enfin, dans le cadre de la stratégie pour le fret et la logistique adoptée en 2018, la Région confirmera son soutien aux investissements pour renforcer l'attractivité des territoires, moderniser les flottes de véhicules et de bateaux et valoriser la filière logistique, vecteur d'emplois et d'activité.

En fonctionnement, le budget proposé demeure très dépendant de la contribution réglementaire versée à Île-de-France Mobilités et par les dispositifs contractualisés avec Île-de-France Mobilités en matière de tarification (cartes Imagine'R et tarification sociale).

Le budget proposera également la poursuite du financement des transports spécialisés pour les personnes handicapées (PAM) au travers des contrats existants. La Région confirmera ainsi son engagement au service de cette politique en s'engageant, comme elle l'a encore démontré en 2018, à cofinancer 100 % des courses réalisées par les départements et la ville de Paris.

2.1.2.L'Ile-de-France poursuit, avec détermination, sa feuille de route environnementale ambitieuse

Résolument investie dans son rôle de chef de file en matière de qualité de l'air, de climat, d'énergie et de protection de la biodiversité, la Région entend réaffirmer avec détermination son rôle de stratège et d'acteur au service de la protection de l'environnement et de l'aménagement durable de son territoire, en poursuivant ses engagements pour une Ile-de-France plus respirable

avec le plan « Changeons d'air », plus propre avec le Plan « zéro déchets », plus décarbonée et plus verte avec le Plan Vert, la stratégie régionale forêt-bois, la stratégie énergie-climat votée en juillet 2018 et la stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés présentée au conseil régional de novembre.

Porteuse d'une vision stratégique qu'elle souhaite partager dans une ambition commune avec ses partenaires et plus largement avec tous les territoires franciliens, la Région lancera en 2019 le Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France (PRPGD) complété par le Schéma régional biomasse (SRB) et une stratégie spécifiquement dédiée à l'économie circulaire prévue au premier semestre 2019. Cette stratégie en faveur de l'économie circulaire sera ambitieuse en engageant un mouvement global de transition économique, source d'attractivité du territoire, de développement de nouveaux emplois locaux, de création de lien social et d'amélioration de la qualité de vie des Franciliens.

Par ailleurs, une nouvelle stratégie régionale pour le développement de la méthanisation ainsi qu'une nouvelle stratégie biodiversité, en cours d'élaboration avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) sont également programmées en 2019.

Cette année sera aussi marquée par l'accueil d'un événement majeur en Ile-de-France, les Assises nationales de la Biodiversité en juin, pour la première fois accueillies en Ile-de-France à Massy - Paris Saclay, qui placera la Région Île-de-France, forte de l'expertise de la première agence régionale de la biodiversité qu'elle a créée fin 2017, en pole position des régions dans le domaine de l'action publique pour une nature préservée et valorisée au cœur de la qualité de vie des habitants.

Un autre point d'orgue environnemental de cette année sera l'organisation d'une première grande COP francilienne énergie-climat rassemblant l'ensemble des acteurs énergétiques autour des ambitions de la nouvelle stratégie régionale énergie-climat, pour une Île-de-France plus autonome, plus sobre et plus innovante dans sa lutte contre le changement climatique. Avec un budget d'investissement consacré aux énergies renouvelables en hausse, la Région déploiera pleinement toutes les actions de la stratégie énergie-climat pour sa première année pleine de mise en œuvre en 2019, notamment à travers plusieurs appels à projets visant le développement de toute la palette des ENR dans les territoires et la mobilisation citoyenne autour des projets énergétiques participatifs. L'Agence régionale énergie-climat (AREC d'Île-de-France), nouvel outil d'expertise et d'appui technique au sein de l'IAU, prendra son essor pour une mobilisation accrue de toutes les parties prenantes engagées vers une Île-de-France décarbonée et 100 % ENR en 2050.

Enfin, la Région organisera en fin d'année à Paris, le 1^{er} Sommet mondial sur la construction biosourcée afin de mobiliser les décideurs publics et territoires du monde entier autour des enjeux du stockage de carbone dans les bâtiments et de réduction de l'empreinte environnementale du secteur de la construction par l'utilisation de ressources renouvelables.

2.1.3.La Région Ile-de-France est résolument investie dans son rôle d'aménagement et de développement durable de ses territoires, notamment ruraux, à l'horizon 2030

La Région Ile-de-France est résolument investie dans son rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable de ses territoires, notamment ruraux, à l'horizon 2030.

Chef de file en matière d'aménagement et développement durable du territoire, de qualité de l'air, de climat, d'énergie et de protection de la biodiversité, la Région entend encore accentuer son rôle de stratège et d'acteur au service d'un meilleur cadre de vie des Franciliens.

En faisant confiance aux territoires et en s'appuyant tant sur sa compétence de planification que sur les nombreuses initiatives qu'elle a prises, la Région est porteuse d'une vision stratégique qu'elle souhaite porter avec ses partenaires et plus largement avec les territoires franciliens, autour d'objectifs forts et partagés.

2019 sera une année importante en matière de stratégie et de planification pour l'environnement et l'aménagement durable de l'Ile-de-France avec, outre le Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France (PRPGD), l'évaluation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) menée avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) ainsi que le Programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Avec des dispositifs plébiscités et ancrés désormais dans le paysage des collectivités franciliennes, au service de nos concitoyens et des équipements publics qu'exige leur qualité de vie et de services partout sur le territoire d'Ile-de-France en zone dense et dans la ruralité (contrats d'aménagement régionaux - CAR et contrats ruraux - COR qui verront leurs moyens renforcés, 100 quartiers innovants et écologiques, urbanisme transitoire, Plan vert, nouveaux contrats de parcs naturels régionaux, sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural, espaces de travail collaboratifs...), la Région poursuivra son soutien prioritaire aux pratiques innovantes et à l'expérimentation de demain.

Grâce à un budget accru, la Région apportera aussi une attention renouvelée au développement des territoires ruraux au titre du Pacte rural adopté dès le début de la mandature.

Une démarche innovante, « Ingénirif », devrait être mise en œuvre afin d'accompagner prioritairement les petites communes dans la définition de leur projet d'aménagement. Cette aide ponctuelle a pour objectif d'apporter aux communes les ressources complémentaires pour innover en les aidant à mieux définir leurs projets et les modalités de leur mise en œuvre.

2.1.4. Renforcer le soutien aux espaces urbains et ruraux et aux parcs naturels régionaux dans le cadre du Pacte rural

Grâce à un budget d'investissement en augmentation, la Région apportera une attention renouvelée à ses territoires ruraux, dans le cadre du Pacte rural adopté dès le début de la mandature

Formidable atout pour le développement de l'Ile-de-France, les territoires ruraux peuvent s'appuyer sur une politique régionale globale et transversale résolue.

En aidant les communes à investir pour la vitalité de leurs centres-bourgs, en aidant les commerces de proximité de zone rurale à se créer, se moderniser et se développer, en soutenant la création de tiers-lieux collaboratifs en dehors de la zone dense, la politique régionale agit concrètement sur le terrain pour maintenir et développer les activités et l'emploi local en zone rurale, permettre à ses habitants de s'extraire des mouvements pendulaires qui pèsent sur leur qualité de vie, bref elle cible son action pour développer la vie dans les territoires les moins denses.

Avec ce même objectif, le budget des contrats ruraux sera en hausse en 2019 afin de répondre à la demande croissante des petites communes depuis la création de ce dispositif, piloté en étroite concertation avec les Départements de Grande couronne. Forte de près de 150 contrats ruraux déjà conclus en deux ans, cette politique est au cœur des solidarités territoriales en faveur des zones les moins denses et de leurs équipements scolaires, culturels, sportifs, de voirie et d'aménagements publics.

Creuset d'expérimentation et de diffusion de bonnes pratiques, les Parcs Naturels régionaux ont conclu de nouveaux contrats de Parcs ambitieux avec la Région Ile-de-France qui,

par la reprise des dotations historiques des départements, ont réaffirmé son implication pleine et entière dans la vie et les expérimentations pionnières de ces écrins régionaux.

En 2019, deuxième année de ces contrats triennaux, la Région poursuivra son engagement pour les Parcs régionaux au travers de sa participation aux frais de fonctionnement des syndicats et au financement des plans d'action annuels des trois Parcs déjà signataires ainsi que du contrat pour le PNR Oise-Pays de France suite à la validation de sa charte révisée prévue d'ici la fin 2018.

*

2.2. Investir pour l'emploi à travers la formation de chaque Francilien et la mobilisation au bénéfice de nos entreprises

Exposés à des mutations, notamment dans le monde du travail, d'une rapidité et d'une intensité rarement vues au cours des dernières décennies, les Franciliens doivent pouvoir compter sur le soutien du Conseil régional pour acquérir et développer de nouvelles compétences. En 2019, notre collectivité se placera plus que jamais dans une logique de formation tout au long de la vie, dans un *continuum* allant du lycée à la formation professionnelle, en passant par l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales et l'enseignement supérieur. En parallèle, la Région poursuivra sa mobilisation en faveur des entreprises franciliennes, tous secteurs confondus, afin notamment de les accompagner dans la transition numérique.

2.2.1. Offrir les meilleures conditions d'études aux lycéens franciliens grâce à la mise en œuvre rapide du plan d'urgence pour les lycées

En investissement, l'année 2019 sera tout d'abord consacrée à la poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), élaboré en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes, et voté le 9 mars 2017. Ce PPI permet, d'une part, de répondre aux enjeux démographiques et au retard accumulé de construction de places nouvelles et, d'autre part, aux obligations patrimoniales pour nombre de bâtiments vétustes.

Près de 20 opérations représentant un investissement de plus de 275 M€ seront achevées dans l'exercice.

Parmi les opérations déjà engagées en études, 20 nouvelles opérations entreront en phase de travaux en 2019 :

- cinq rénovations globales (dont les opérations de Ris-Orangis et de Villeneuve-le-Roi) ;
- cinq internats ;
- 1400 places nouvelles (notamment à Bois Colombes et Ris-Orangis) ;
- huit opérations ciblées.

Ce sera aussi l'année de démarrage du marché de partenariat pour deux lycées neufs à Pierrefitte et Palaiseau.

En études, près de 1 800 places nouvelles seront lancées, ainsi que plusieurs rénovations globales.

La rentrée scolaire 2019 sera marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de seconde et de première. Un budget conséquent sera donc dédié au renouvellement des manuels scolaires.

L'année 2019 sera également l'année de la concrétisation du Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM), qui s'appuie sur un diagnostic de la vétusté des lycées pour proposer une

programmation pluriannuelle d'études et de travaux privilégiant les interventions relevant de la sécurité, de la sûreté et de l'hygiène. Ce sera l'année du basculement vers plus de maintenance préventive, à travers les accords-cadres centralisés et la baisse des subventions directes aux lycées, dans un but de sécurisation juridique des acteurs.

Depuis la rentrée scolaire 2016, la maintenance informatique est assurée par la Région. Cette nouvelle compétence transférée par l'Etat sans moyens correspondants, s'accompagne d'un projet régional de modernisation des infrastructures et des équipements. L'objectif régional est un raccordement au Très Haut Débit de tous les lycées d'ici 2020, avec une généralisation du wifi. Le développement des usages est soutenu par l'amélioration constante de l'espace de travail numérique - ENT « monlycée.net » et l'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques en ligne.

La politique de sécurisation des établissements publics comme privés, à leur demande, se poursuit et verra le déploiement de brigades mobiles d'urgence, sous l'autorité du pôle lycées.

En fonctionnement, la Région finance les dépenses courantes des lycées publics à travers la dotation globale de fonctionnement (DGFL) mais aussi celles des lycées privés à travers le forfait d'externat. Afin de répondre au mieux au fonctionnement quotidien des EPLE, l'évolution de la DGFL est faite en concertation avec les organisations syndicales. Elle intègre définitivement la politique de maîtrise de l'énergie, et offre une meilleure réponse aux difficultés ponctuelles des établissements.

En plus des tenues des agents, la Région poursuit son effort de bien-être au travail dans les lycées, en investissant dans l'équipement de chariots d'entretien moderne, à partir de 2019.

L'amélioration des demi-pensions se poursuit par la généralisation du soutien à l'introduction des circuits courts et du bio, et la modernisation continue des équipements pour plus de sécurité et moins de gaspillage.

Pour favoriser la réussite des élèves, les communautés éducatives sont les mieux placées pour connaître la nature des actions à mener. C'est dans cet esprit d'autonomie et de simplification en synergie avec la DGFL, que les politiques éducatives seront rénovées et amplifiées en 2019. Elles seront confortées par le développement du numérique. Ces politiques éducatives seront mises en œuvre pour faire des lycées des lieux de toutes les réussites des élèves. L'action régionale portera sur la lutte contre le décrochage scolaire, l'orientation, la dé-radicalisation, la lutte contre toutes les formes d'addiction, mais aussi une plus grande ouverture au monde de l'entreprise ou de la culture.

La question de l'orientation devrait y tenir une place nouvelle suite à la loi « Avenir professionnel », en lien avec la promotion du portail régional Oriane.

S'agissant du soutien aux familles et de leur liberté de choix à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, la Région versera par ailleurs des aides sociales aux lycéens du public comme du privé.

L'année 2019 verra enfin la montée en puissance d'opérations transversales en mode projet : accélération des campus, ouverture des lycées à des programmes d'enseignement supérieur et sur des plages horaires permettant d'accueillir des publics nouveaux (associations, entreprises).

2.2.2.Assurer la transition vers le nouveau cadre national pour l'apprentissage en Ile-de-France au mieux des besoins des apprentis

L'année 2018 a vu une croissance des effectifs d'apprentis en Ile-de-France sans précédent avec une augmentation de près de + 6 % tous niveaux de formation confondus. Pour la première fois depuis six ans les effectifs d'apprentis des premiers niveaux de qualification augmentent, de + 2,2 %. La région dépasse les 80 000 jeunes en apprentissage.

Afin de consolider cette croissance, qui devrait être confirmée par les chiffres du début d'année 2019, la Région poursuit son action de mobilisation des acteurs de l'apprentissage dans chaque département et se donne les moyens d'y parvenir.

L'année 2018 a vu l'adoption de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit une refonte en profondeur du système de régulation et de financement de l'apprentissage. Le nouveau cadre, qui sera précisé au cours de l'année à venir par la publication de nombreux décrets, retire aux Régions leur rôle de pilote et de régulateur de l'apprentissage. Toutefois les Régions auront la possibilité d'abonder en fonctionnement les financements des contrats d'apprentissage perçus par les CFA sur des secteurs stratégiques ou des territoires en difficulté. De même l'investissement des CFA pourra faire l'objet d'un soutien régional. Les dotations financières versées aux Régions pour mettre en œuvre ces dispositifs ne seront précisément connues qu'à l'automne 2019.

Le nouveau cadre national de l'apprentissage s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 pour certaines mesures et au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des dispositions. 2019 est donc une année de transition particulièrement délicate à anticiper et mettre en œuvre pour la Région considérant que de nombreuses dispositions sont inconnues des acteurs de l'apprentissage : CFA, futurs opérateurs de compétence, entreprises, branches professionnelles, Régions ...

En conséquence, la Région pilotera au plus près des besoins des CFA les financements nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal des formations en apprentissage. Un dialogue de gestion renforcé avec chaque CFA sera nécessaire pour valider avec eux la stratégie d'adaptation rapide au futur cadre post 2019. La Région se donne pour objectif d'accompagner les CFA vers le nouveau cadre.

Le dispositif d'accès à l'apprentissage sera maintenu afin de ne pas déstabiliser financièrement les CFA des premiers niveaux pour lesquels il est essentiel.

Le pilotage de la carte des formations professionnelles initiales continuera d'optimiser l'utilisation de l'appareil de formation régional aussi bien dans les CFA qu'au sein des lycées professionnels. L'accompagnement de tous les jeunes vers l'apprentissage et la mobilisation des entreprises restera également une priorité.

Le soutien régional à l'investissement dans les CFA sera maintenu mais l'accent sera mis sur les grands projets déjà engagés ou urgents et les dépenses d'équipements contribuant à l'amélioration des conditions de formation des apprentis.

Le versement de la prime aux employeurs d'apprentis et des aides aux recrutements par la Région ne concernera en 2019 que les contrats d'apprentissage signés avant le 1^{er} janvier 2019. En effet à partir de cette date, l'Etat mettra en place l'aide unique aux employeurs d'apprentis prévue par la loi adoptée le 5 septembre 2018. Le budget 2019 couvrira donc uniquement les besoins générés par les contrats d'apprentissage signés avant le 1^{er} janvier 2019 et non plus les nouveaux contrats comme les années précédentes.

2.2.3.Favoriser la réussite dans les formations sanitaires et sociales par la qualité et l'amélioration du pilotage des instituts

La mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales se poursuit en 2019. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2018 - 2020, signée avec les centres de formation financés, donne à la Région un instrument et des indicateurs pour répondre aux grands enjeux du schéma régional :

- optimiser la gestion des ressources par la mise en place d'outils de gestion et de pilotage, et l'amélioration du suivi des établissements ;
- développer la qualité en favorisant la réussite et l'insertion des étudiants et en inscrivant les établissements dans les priorités régionales ;
- introduire l'innovation par le développement d'équipements et de nouvelles pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, le désengagement depuis 2017 de Pôle emploi pour le co-financement des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture contraint la Région dans ses financements. L'intervention régionale est toutefois confirmée pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

La prise en charge de la nouvelle compétence des agréments des formations en travail social va se poursuivre en 2019 avec l'instruction du 3^{ème} Appel à projets concernant les formations de niveau III (Bac+2) réingénierées. Par ailleurs, toujours en 2019, la Région va procéder au renouvellement des autorisations des formations sanitaires. 46 formations sont concernées. L'enjeu pour la Région est de financer les formations qui répondent le mieux aux critères de qualité, de soutenabilité financière et d'implantation sur le territoire, fixés par la Région. Au-delà du pilotage de la carte des formations et de la régulation du système, la Région poursuit son engagement aux côtés des étudiants, notamment des boursiers dont le nombre augmente (près de 9 000 bénéficiaires), pour leur faciliter la vie et améliorer leurs conditions d'étude, en allant plus loin que l'obligation réglementaire. Les bourses de tous les étudiants à tous les niveaux de formation sont alignées sur celles versées par les CROUS pour les étudiants de l'enseignement supérieur. Le fonds régional d'aide sociale est pérennisé pour soutenir la formation des étudiants les plus en difficulté.

Ces formations doivent également prendre le virage du numérique au service des nouvelles pédagogies d'apprentissage « Jamais la première fois sur le patient ». Si de nombreux instituts de formation sanitaire pratiquent déjà la simulation, il reste encore à préciser la politique régionale, fondée sur le recensement réalisé des installations existantes, qui assure aux étudiants sur l'ensemble du territoire de pouvoir en bénéficier. L'appui de ces installations au sein des instituts ou des facultés de médecine des universités contribuera à la diffusion de ces pratiques tout en veillant à mutualiser ce qui peut l'être pour optimiser l'utilisation des deniers publics. Pour les formations sociales, des équipements modernes constituent également un levier d'attractivité et de dynamisme.

Malgré la zone de flou juridique, non éclaircie à ce jour, relative aux investissements dans les écoles et instituts de formation sanitaire qui demeure, la Région a diligenté un diagnostic des bâtiments de formation du sanitaire. Le constat est très préoccupant avec plus de 30 M€ de travaux urgents à réaliser. Les difficultés dans le quotidien des étudiants et des personnels vont croissant. Consciente de l'urgence à intervenir dans les situations les plus critiques, qui ont tendance à se multiplier dans certains groupements hospitaliers, la Région décide de maintenir son fonds d'urgence. Mais elle a demandé à l'Etat de prendre ses responsabilités dans ce domaine.

2.2.4.Faire de l'Ile-de-France une référence en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'insertion post-bac et de recherche au sein de campus attractifs

La Région Ile-de-France, comparable aux plus grands *clusters* mondiaux en termes de puissance scientifique et économique (Boston, Londres, etc.), connaît des mutations majeures qui transforment en profondeur le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : compétition scientifique à l'échelle mondiale, disruptions issues de nouvelles pédagogies et de nouvelles pratiques digitales, diversification des attentes en matière de formation ou de recherche, augmentation de la démographie étudiante, montée en puissance de nouveaux secteurs et de nouveaux métiers, évolutions accélérées et obsolescence rapide des compétences dans certains domaines particulièrement exposés.

Pour répondre à ces défis, le Conseil régional a adopté une stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) le 21 septembre 2017. La Région s'est ainsi dotée d'un cadre pluriannuel pour son action selon trois priorités qui suscitent une large adhésion de la communauté scientifique et des acteurs socio-économiques, et sur lesquelles elle dispose de leviers importants qu'elle entend concentrer pour une meilleure efficacité :

- **S'orienter, se former, s'insérer tout au long de la vie.**

La Région soutiendra les lycéens (cordées de la réussite) et les étudiants méritants (selon un dispositif d'aide au mérite renouvelé) ainsi que les personnes qui souhaitent reprendre leurs études à l'université (politique de soutien du DAEU en direction des étudiants et des établissements qui le proposent). Elle appuiera sa politique d'orientation sur un portail régional de l'orientation, des formations et de l'emploi qui permettra à tous les étudiants et salariés franciliens de faire le lien entre les formations qu'ils envisagent, les métiers auxquels ces formations aboutissent, et les tendances de l'emploi sur ces métiers.

L'ensemble de l'action de la Région sur la lutte contre le décrochage, l'apprentissage, la formation continue, la carte des formations (notamment sur les BTS, mais aussi DUT dans le cadre de formations post-bac courtes à visée d'insertion professionnelle) s'inscriront également dans cet objectif.

Enfin, en 2018, la Région a plus que doublé son effort pour soutenir la transition numérique des établissements du supérieur au travers du dispositif EdTech qui se veut un déclencheur au sein des établissements pour le déploiement d'usages numériques innovants sur les Campus franciliens. Cette action sera reconduite en 2019.

- **Faire de l'Ile-de-France la 1^{ère} région européenne scientifique et technologique.**

La Région soutient la recherche d'excellence (DIM, SESAME). Ce soutien constitue un ressourcement fondamental pour les laboratoires franciliens. La Région poursuivra le déploiement de sa politique de transfert de technologie par différents moyens : soutien aux lieux d'innovation (dont incubateurs), soutien aux initiatives rapprochant entrepreneurs, chercheurs, entreprises et chefs d'entreprises, tout particulièrement pour les PME et ETI du territoire, travail partenarial avec les acteurs du transfert sur le territoire, (SATT, IRT et ITE, IHU, Ecoles et Universités, Instituts Carnot, Pôles de compétitivité, etc.), inscription de la recherche et de la formation dans la politique de filière conduite par la Région. En outre, et pour agir tout à la fois sur l'attractivité de l'Ile-de-France, la Région met en place un nouveau programme ambitieux de renforcement du doctorat en lien avec le monde socio-économique.

- **Soutenir des universités et des campus de rang mondial.**

La Région développera une action à « 360 degrés » visant la modernisation des espaces, le déploiement d'initiatives innovantes, le soutien aux étudiants, contribuant à faire des campus franciliens des lieux de vie visibles et attractifs. La politique régionale est nécessairement multidimensionnelle : le CPER, les actions en faveur des quartiers innovants et écologiques, le soutien au logement étudiant apportent un soutien massif à la transformation immobilière des campus. La politique en matière de lieux d'innovation ouvre ces espaces à la création et à l'esprit

d'entreprise en multipliant les possibilités de rencontres. Le soutien aux projets numériques agit sur la pédagogie et la vie étudiante. La politique culturelle et le soutien aux infrastructures (sport, îles de loisirs) enrichit la vie des campus. La politique internationale de la Région intègre une dimension « ESRI » qui doit faciliter les partenariats. Toutes ces initiatives doivent être connues de tous et pleinement mobilisées par les acteurs.

2.2.5.Un engagement fort dans la transformation des formations professionnelles pour favoriser l'emploi

Dans un contexte largement modifié par la mise en place de la loi du 5 septembre 2018, la Région poursuit son action pour l'emploi, notamment en intervenant fortement sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion.

La Région dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, elle représente un excellent levier d'intervention pour améliorer et adapter les compétences et savoirs aux nécessités des emplois, aux besoins des secteurs, des territoires et des publics, et ainsi agir contre le chômage qui reste une inquiétude majeure des Franciliens.

La Région entend être beaucoup plus performante en matière de formations et d'insertion professionnelle, pour les jeunes comme les adultes, dans le but de favoriser un retour à l'emploi rapide. Pour ce faire, en collaboration avec Pôle Emploi, la Région réalise une analyse territorialisée et sectorielle des besoins en formation exprimés par les employeurs, par les bassins d'emploi et par les demandeurs d'emploi franciliens. Cette démarche s'appuie : sur une large concertation des acteurs, sur l'analyse croisée de toutes les études emploi-formation disponibles notamment à travers les synthèses de Défi métiers ou les apports des OPCA/OPACIF, ainsi que sur un nouvel outil de pilotage développé par Adecco Analytics qui permet d'identifier la liste des métiers en tension sur chaque bassin d'emploi francilien. Cette méthode permet à la Région d'adapter au mieux l'offre de formation régionale. C'est ainsi, notamment que le dispositif Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE) visant un retour à l'emploi rapide dans des métiers d'avenir ou des secteurs proposent, depuis septembre 2018, 60 % d'actions de formation territorialisées.

Souhaitant soutenir les innovations pédagogiques afin de favoriser la qualité des formations dispensées aux demandeurs d'emploi franciliens, la Région poursuivra son effort en finançant des projets de formation innovante (notamment formation à distance et multimodale) et en réalisant des bilans des projets financés en 2016, 2017 et 2018 afin de généraliser les bonnes pratiques et de faire évoluer l'appareil de formation francilien.

L'ensemble de ces mobilisations sera amplifié en quantité et en qualité par l'apport du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) mis en place par l'Etat.

En 2019, dans le cadre du Contrat d'engagements Etat-Région-ARML (association régionale des missions locales), la Région prévoit de maintenir son soutien aux missions locales qui réalisent un travail essentiel d'accompagnement des jeunes en difficulté, vers l'emploi et en particulier vers l'apprentissage.

Ce budget permettra également de poursuivre l'effort important réalisé pour la formation des jeunes en insertion, notamment avec le développement du nouveau dispositif « Parcours Entrée dans l'Emploi », ainsi que pour les « formations transversales - socle » à visée professionnelle (savoirs fondamentaux, anglais, numérique/bureautique).

Le soutien à l'accueil/information/orientation et à l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera poursuivi. La Région initiera cette année des enquêtes de suivi post VAE, portant sur les résultats d'obtention de certification et l'impact en termes d'emploi.

En parallèle, afin de répondre aux sollicitations des Franciliens qui ne seraient pas couvertes par l'offre de formation collective, la Région va également amplifier son nouveau dispositif de soutien aux projets de formation individuels portés par des demandeurs d'emploi. Cette action, conçue avec des modalités simples et dématérialisées, a pour objectif l'accès dans l'emploi ou la hausse du niveau de qualification des bénéficiaires.

2.2.6. Poursuivre le déploiement de la stratégie # leader au bénéfice de la croissance, de l'emploi et l'innovation de l'Ile-de-France tout en renforçant l'offre de qualité de services en direction des entreprises

La seconde année de déploiement de la stratégie # leader 2017-2021 a vu la Région :

- pleinement assumer sa responsabilité renforcée d'impulsion, de coordination et de clarification du rôle de chacun au titre de l'appui aux entreprises. A titre d'exemple, l'offre d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat (entrepreneur # leader) se trouve profondément transformée, à la fois plus ambitieuse en termes de nombres de créateurs / repreneurs accompagnés, mais également plus qualifiée et homogène sur l'ensemble du territoire régional, permettant de réduire la fracture territoriale et sociale en matière de réussite entrepreneuriale ;
- élaborer de manière concertée des politiques ambitieuses et innovantes pour soutenir la croissance des entreprises franciliennes comme par exemple la stratégie régionale d'économie sociale et solidaire, le plan Intelligence artificielle 2021, la stratégie régionale pour le commerce et l'artisanat ;
- jouer pleinement son rôle d'intégrateur des aides publiques aux entreprises, en déployant une offre de financement complète et souple qui adresse la diversité du tissu économique francilien. Plus de 13 500 créateurs et dirigeants franciliens ont bénéficié des aides régionales en 2018, soit +1 000 entrepreneurs par rapport à 2017, avec un effort renforcé en direction des entreprises industrielles (stratégie Smart industrie) ;
- lancer des dynamiques de réseaux franciliens en créant notamment le Paris Région Business Club (regroupant 2 000 lauréats des aides régionales) et le club ETI Ile-de-France.

En 2019, la Région s'efforcera de poursuivre son engagement pour simplifier l'accès aux aides, améliorer l'information et l'orientation des entreprises, et accélérer les délais de traitement.

Au-delà des aides, des politiques ambitieuses inscrites dans le SRDEII seront engagées en 2019, avec pour fil conducteur de l'action de la Région, la triple dimension, de stratège, coordonnateur et catalyseur des engagements publics et privés. C'est d'autant plus important que dans de nombreux cas, l'Etat réduit de façon significative son intervention ou laisse planer des incertitudes sur la continuité de ses engagements.

Pour faire de l'Ile-de-France la première région économique d'Europe, il apparaît impératif :

- de renforcer l'internationalisation des entreprises franciliennes et l'attractivité de l'Ile-de-France aux plans européen et mondial ;
- de donner plus de cohérence et de visibilité à la politique de soutien à l'innovation ;
- de s'investir sur la consolidation des filières stratégiques en Ile-de-France ;

- de renforcer les relations entre la Région et les EPCI afin d'amplifier les contacts avec les entreprises et bâtir pour elles une offre de services de haute qualité et homogène sur les bassins d'emplois franciliens.

Enfin, dans la continuité des initiatives lancées pour le développement d'une région connectée et intelligente, le programme Smart Région Initiative vise à accélérer la transformation numérique de la Région. Fondé sur le concept « *Government as a Platform* », le programme vise à améliorer le pilotage des politiques publiques et développer de nouveaux services numériques, grâce à une collaboration accrue avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics, entreprises, citoyens), autour des données d'intérêt régional. Simplification administrative, amélioration de la qualité de service, modernisation des interfaces de dialogue... sont autant de sujets essentiels en direction des entreprises franciliennes portés par le programme Smart Région initiative.

Encadré n° 8 : renforcer l'attractivité régionale dans le contexte du Brexit

Depuis l'annonce du résultat du référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne en juin 2016, de nombreuses actions ont été engagées par l'exécutif régional afin de renforcer l'attractivité de la région Ile-de-France dans le contexte nouveau du *Brexit*.

Cette politique a eu un effet certain dans la perception que les dirigeants d'entreprises étrangères ont de notre région ce qui s'est traduit par la forte progression des investissements internationaux dès 2017 avec 414 projets d'IDE en Ile-de-France soit + 16 % par rapport à 2016. Les politiques de modernisation des infrastructures de transports franciliennes, l'ambitieux plan de rénovation des lycées couplé à la création de nouveaux lycées internationaux et à l'encouragement à l'apprentissage des langues étrangères, la promotion touristique de Paris et des sites du tourisme francilien concourent à renforcer l'attractivité régionale. L'attitude de l'exécutif régional qui est favorable à un climat propice au développement économique et à l'innovation s'appuie sur les acteurs régionaux de l'attractivité en particulier le Conseil stratégique de l'attractivité et de l'emploi qui réunit régulièrement des chefs d'entreprises autour de la Présidente de Région et la mise en place du guichet unique « Choose Paris Region » sous l'égide de Paris Région Entreprises (PRE).

Alors que le Brexit entrera en vigueur le 30 mars 2019, la région en liaison avec PRE entendent continuer leurs efforts en faveur de l'attractivité du territoire francilien qui concentre près du tiers du PIB national, 40% des dépenses de la recherche française et une main d'œuvre très qualifiée (35% de bac +5 dans la population active contre 20% en moyenne nationale). De nombreux signes encourageants incitent à redoubler les efforts sur l'attractivité : le classement de Paris et de sa région en tête des métropoles les plus attractives au plan mondial devant Londres (37% vs 34% selon le baromètre EY 2018), le choix qui a été fait d'implanter le futur siège de l'Autorité bancaire européenne, les annonces de 161 projets d'implantation, d'investissement ou de relocalisation représentant 7200 emplois qui devraient s'accélérer et s'étendre au secteur non financier (industries et services).

La dynamique est donc propice dans un contexte où de grands évènements internationaux contribuent à faire rayonner notre région au plan mondial : Ryder Cup en 2018, Coupe du monde féminine de football en 2019, Coupe du monde rugby en 2023, Jeux Olympiques en 2024.

2.2.7. Confirmer l'engagement fort de la Région dans le développement et l'attractivité touristiques de l'Ile-de-France

La Région porte l'ambition d'amplifier en 2019 la fréquentation touristique en Ile-de-France. Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017- 2021 continuera pour cela à être décliné en lien étroit avec les acteurs du territoire. Le Fonds de soutien au Tourisme sera mobilisé pour appuyer des projets d'aménagement et de modernisation de sites touristiques et contribuer à une sécurité accrue des touristes. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de ces sites pour les personnes en situation de handicap. Un accent sera également mis sur les projets concourant à l'amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des touristes : développement du réseau des Points d'information touristique mis en place dans le

cadre de la convention entre la Région et ADP, formation (notamment linguistique) des acteurs de la filière touristique, maintien du dispositif des Volontaires du Tourisme.

L'émergence d'offres touristiques nouvelles et diversifiées (parcours thématiques originaux, valorisation du patrimoine) et la transition numérique du secteur seront encouragées.

La promotion de la destination Paris Ile-de-France sera également activement poursuivie, en collaboration avec le Comité régional du Tourisme (CRT).

2.2.8.Le Pacte agricole concrétise l'ambition portée par la Région pour son agriculture à l'horizon 2030

Le Pacte agricole qui a été voté en mai dernier pourra s'appuyer sur un budget à nouveau en hausse en 2019 afin de garantir sa mise en œuvre opérationnelle et accompagner la dynamique impulsée depuis le début de la mandature en faveur d'une agriculture plus proche des franciliens, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'une alimentation de qualité et de proximité.

La création d'un fonds régional de portage foncier pour faciliter l'installation, le renforcement de l'accompagnement des jeunes installés, la mise en œuvre d'un « Plan Bâtiment » pour accélérer la diversification et accroître l'autonomie des exploitations, un nouveau dispositif de soutien à la réhabilitation du bâti agricole afin de permettre le logement des salariés et des apprentis ainsi qu'un appel à projets dédié à l'agriculture urbaine, sont programmés.

Par ailleurs, le lancement d'un plan d'avenir pour l'élevage francilien, le soutien à la création de filières agricoles d'origine Ile-de-France, l'objectif de tripler les surfaces cultivées en agriculture biologique en 5 ans dans le cadre d'une révision du Plan bio, ainsi que la démarche volontariste d'approvisionnement des lycées en produits locaux et biologiques, priorité de la mandature, viendront également nourrir le plan régional « Alimentation 2030 » dont l'élaboration connaîtra une étape importante avec les Assises Régionales de l'Alimentation en début d'année.

2.2.9.Un engagement international confirmé auprès des territoires partenaires

Le budget 2019 sera mobilisé pour permettre le développement des actions de coopération décentralisée autour de projets d'ampleur, et nourrir notamment la montée en puissance des accords (Province du Zhejiang, District autonome d'Abidjan, Alger, Tunis, Casablanca-Settat) et programmes d'actions (Hanoï, Pékin, Erevan) conclus récemment.

L'expertise francilienne sera dans ce cadre prioritairement valorisée.

Un effort accru sera porté sur les actions en faveur de la francophonie, conformément aux engagements pris dans la nouvelle stratégie régionale en ce domaine adoptée en septembre 2018. Le réseau SPRINT, qui réunit des incubateurs francophones issus des zones de coopération, se réunira pour impulser de nouvelles initiatives avec le soutien de la Région et s'ouvrir à de nouveaux acteurs.

La Région poursuivra son engagement solidaire par la mobilisation de ses dispositifs d'appui aux actions de coopération internationale portées par des acteurs franciliens en direction des zones de coopération décentralisée. Dans le prolongement des modifications apportées au dispositif Actions internationales en 2018, elle privilégiera des projets ambitieux, permettant d'apporter une réponse véritablement efficace aux défis et sollicitations de ses partenaires. La Région demeurera engagée aux côtés des populations victimes de violences ethniques, religieuses et sexuelles au Moyen-Orient, par l'activation du dispositif éponyme, et conservera sa capacité d'intervention auprès des victimes de conflits ou de catastrophes naturelles, dans une démarche d'aide d'urgence et de post-urgence.

2.3. Lutter contre toutes les fractures

Lutter contre les fractures signifie offrir à l'ensemble des Franciliens le meilleur accès possible au logement, à la sécurité, aux sports ou à la culture. Il s'agit également de décliner le plan d'actions de la Région solidaire en faveur des territoires et des personnes qui en ont le plus besoin.

2.3.1. Répondre au défi du logement et de la réduction des fractures urbaines par une politique équilibrée

En 2019, il est proposé que la Région reconduise son effort en matière de logement et qu'elle adapte son action en faveur du renouvellement urbain pour l'adapter au démarrage effectif du NPNRU.

L'action régionale s'inscrira dans la poursuite de ses trois objectifs prioritaires en matière de logement et de rénovation urbaine : soutenir les maires bâtisseurs dans leur effort de construction, lutter contre les ghettos urbains et améliorer la mixité sociale, enfin, favoriser l'essor d'une région solidaire.

Elle s'attachera également à la mise en œuvre opérationnelle des partenariats divers conclus en 2018 avec l'État, Action Logement et divers acteurs associatif et privés en faveur du logement des jeunes et des étudiants et des publics défavorisés : création de pensions de famille, soutien à la Fédération des acteurs de l'insertion pour l'expérimentation d'une action en faveur des jeunes les plus en difficulté, préfinancement des aides régionales en faveur des copropriétés en difficulté.

En matière de logement locatif social, la Région continuera de soutenir les opérateurs HLM pour construire plus et mieux afin de permettre à tous les Franciliens de trouver une solution de logement adaptée et diversifiée.

Afin de soutenir les opérations de logements sociaux dont l'émergence est fortement contrainte suite aux mesures prises par le Gouvernement et traduites en loi de finances, l'apport de fonds gratuits régionaux sera poursuivi pour maintenir des niveaux de loyers accessibles, en particulier dans les résidences pour jeunes et étudiants.

De plus, la Région souhaite simplifier ses modalités d'intervention au bénéfice des demandeurs en regroupant en un seul engagement juridique et financier les différentes subventions qui participent d'un même programme, qu'il s'agisse d'aides en faveur de logements PLUS, PLAI ou PLS. Ceci permettra également d'alléger le travail d'instruction.

La mobilisation de la Région en faveur du parc privé en difficulté sera également maintenue, au regard des enjeux sociaux et urbains auxquels les maires concernés sont confrontés, dans la continuité des orientations prises dans la délibération adoptée concernant « Région Île-de-France, Région solidaire ».

L'année 2019 devrait enfin voir le démarrage effectif du nouveau plan de renouvellement urbain pour lequel la Région a décidé dès janvier 2017 de mobiliser 250 millions d'euros de crédits spécifiques, en faveur des 102 quartiers d'intérêt régional et national d'Ile-de-France. Notre assemblée a validé les trois priorités de soutien régional : l'humanisation des quartiers, le soutien au développement économique et l'aide à la jeunesse. L'année qui s'ouvre devrait être celle de l'engagement effectif des projets sur le terrain, retardés trop longtemps par la lourdeur du dispositif mis en place par l'État et l'ANRU.

Dans le cadre de l'EPF Ile-de-France, la nouvelle stratégie décidée pour la période 2016-2020 à l'initiative de la Région, permettra de mobiliser le foncier nécessaire au renforcement de la production de logements et à l'attractivité économique, mais aussi d'accompagner dans la durée

les grands projets d'aménagements franciliens et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Enfin et toujours sous l'impulsion régionale, l'EPFIF, via la SIFAE, filiale commune avec Action Logement, pourra faire monter en puissance sa démarche de lutte contre les marchands de sommeil.

2.3.2.La sécurité : première liberté des Franciliens

La Région souhaite poursuivre son action afin de renforcer la sécurité des Franciliens et ainsi lutter contre la criminalité et la délinquance du quotidien.

En augmentant son budget Sécurité de + 11,8 % en 2016 et 2017 et avec une augmentation très importante en 2018 (+ 9,6 %), la Région continue de faire de la sécurité l'une de ses principales priorités.

Grâce au Bouclier de Sécurité, la Région accentuera en 2019 ses nombreuses modalités d'interventions :

- la poursuite de l'effort sans précédent engagé pour la sécurisation des lycées. Afin de répondre efficacement aux besoins des communautés éducatives au sein des lycées de la Région, des Brigades régionales de sécurité sera créée afin de répondre aux situations de crise ;
- le renforcement de la sécurité des instituts de formation sanitaire et sociale ;
- la poursuite du soutien régional à l'équipement des forces de sécurité de l'Etat, notamment au travers de l'aide à la construction et à la rénovation des commissariats de Police nationale et des casernes de Gendarmerie nationale en Ile-de-France et l'équipement de la Police Régionale des Transports ;
- le renforcement du soutien régional aux communes et à leurs groupements concernant l'équipement des polices municipales et le développement de la vidéo-protection.

2.3.3.Poursuivre une politique culturelle inclusive, créative et accessible à tous les Franciliens

En cohérence avec les nouvelles orientations régionales adoptées dès 2016, le budget pour 2019 est un budget consolidé qui traduit la volonté de l'exécutif de passer des paroles aux actes.

Ce budget correspond à la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle de la Région.

Dans un contexte de contrainte budgétaire qui caractérise les politiques des collectivités territoriales, le projet de budget pour la culture sera en hausse.

A mi-mandat, l'engagement d'augmenter de 20 % le budget de la culture sur la mandature est donc très largement assuré.

La priorité sera portée en 2019 sur l'éducation artistique et culturelle, avec une action régionale dorénavant structurée qui pourra se développer sur tout le territoire avec un budget en hausse de 25 % par rapport à 2018. La Région fera ainsi des lycées et CFA la porte d'entrée sur la culture.

Le budget consolidé en 2019 permettra également de soutenir davantage le financement de la création et de l'émergence des nouveaux talents : le Fonds Régional pour les Talents Emergents « FoRTE » permettra d'accompagner la jeune création (18 - 30 ans) grâce à l'attribution de bourses, des initiatives de mentorat et des actions de financement participatif.

Avec une enveloppe en investissement en augmentation, ce budget permettra de soutenir des équipements structurants sur tout le territoire pour tous les publics car l'Ile-de-France compte aussi des déserts culturels que la Région a vocation à réduire.

Ce souci de rééquilibrage de l'offre culturelle doit permettre de faciliter l'accès à la culture. La Région entend mener une politique d'investissement dans les équipements culturels (médiathèques, théâtres, cinémas d'art et d'essai, musées ...) ancrés dans leur territoire. Elle apportera son soutien aux équipements et programmations itinérants pour aller à la rencontre des franciliens, au déploiement des « boîtes à livre » dans les lieux publics (gares ou places) et à la démultiplication des résidences d'artistes dans toutes les disciplines culturelles, notamment en grande couronne.

Facteur essentiel d'attractivité et de cohésion sociale, la création artistique sera soutenue à effort constant : l'aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue, le spectacle vivant et l'aide à la permanence artistique et culturelle, la création cinématographique et audiovisuelle, la création littéraire et les arts plastiques et numériques trouveront dans les dispositifs régionaux les moyens nécessaires à leur déploiement.

Enfin permettre à chaque francilien de découvrir et d'apprécier les richesses patrimoniales de son territoire fait partie de l'ambition de la politique culturelle régionale : le nouveau label « Patrimoine d'intérêt régional », combiné à un partenariat innovant avec la Fondation du Patrimoine, permettra de restaurer et de rénover de nombreux éléments patrimoniaux non protégés, parents pauvres des aides publiques. La Région soutiendra également les initiatives de valorisation et de diffusion pour faire connaître l'ensemble de ces richesses. Cette politique est particulièrement opportune au moment où l'Etat se désengage et baisse drastiquement ses dotations aux collectivités locales.

2.3.4.Promouvoir le sport pour le plus grand nombre et l'engagement citoyen de la jeunesse

La Région Île-de-France entend poursuivre sa politique sportive ambitieuse engagée en 2016 en s'appuyant sur l'accompagnement du mouvement sportif et des collectivités dans le développement de la pratique pour tous et l'animation sportive des territoires. Pour ce faire, une attention particulière est portée sur l'accès à la pratique sportive pour les publics féminins notamment dans les zones prioritaires sensibles et rurales mais aussi pour les personnes en situation de handicap, les adolescents et les seniors.

Le plan Sport Oxygène, voté en septembre 2018 s'inscrit dans cette démarche et permettra de créer des opportunités supplémentaires afin que chaque francilien puisse pratiquer une activité physique et sportive vecteur de santé et bien-être.

Ce nouveau dispositif poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique à l'attention de tous les publics;
- rattraper la carence en équipements sportifs en renforçant l'aide régionale des communes ne disposant d'aucun équipement sportif ;
- faire découvrir le territoire et le patrimoine francilien par le biais de parcours sport-santé.

Pour atteindre ces objectifs, l'action de la Région vise à soutenir et promouvoir le mouvement sportif. Pour ce faire, un partenariat est mis en place par le biais de conventions pluriannuelles tripartites impliquant la Région, les ligues et comités sportifs régionaux ainsi que les fédérations sportives. Au-delà des objectifs sportifs, ce partenariat intègre un travail de coopération engagé avec chacun d'entre eux dans la lutte contre toutes formes de discriminations et risques de radicalisation. Il intègre également une dimension olympique et la préparation de la Génération 2024.

L'incitation à la pratique du sport par le plus grand nombre passe aussi par la qualité et l'accessibilité des équipements sportifs. Carencée sur ce point, la Région continue d'aider les projets de construction et de rénovation de ces équipements par les collectivités territoriales. A ce titre, le CREPS d'Ile-de-France, propriété régionale, bénéficie d'une attention particulière particulièrement en vue du rôle important qu'il jouera dans l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

L'accompagnement et la mise en valeur des athlètes franciliens seront également une priorité pour 2019. Pour ces athlètes, et notamment les Ambassadeurs du sport, ce soutien se fait à la fois au niveau de leur pratique sportive et de leurs projets de reconversion, de formation et/ou d'insertion professionnelle pendant l'olympiade et dans la perspective des Jeux en 2024 ;

Enfin, les différents soutiens apportés aux clubs, aux associations, aux collectivités territoriales, à l'accueil de délégations sportives du monde entier et aux évènements sportifs organisés sur le territoire francilien participent à la valorisation et au développement du mouvement sportif associatif ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de la Région.

Encadré n° 9 : la région, 1^{er} partenaire public après l'Etat, des jeux olympiques et paralympiques

Le 13 septembre 2017, à Lima, la France remportait l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. L'année 2018, année de création du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024, a été capitale pour construire des bases solides, structurer l'activité et lancer les chantiers prioritaires. Depuis la création de la société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques (SOLIDEO) et du COJOP, différentes étapes importantes ont été franchies : premières revues de projet du Comité International Olympique (CIO) et du Comité International Paralympique (IPC), première Commission de coordination du CIO, et le vote de la nouvelle maquette financière.

Dans le prolongement de la phase de candidature, une consolidation du dossier a été entreprise, en prenant notamment en compte les observations du CIO et la « nouvelle norme » de l'Agenda Olympique 2020, ainsi que les travaux des inspections générales⁵³ demandés par l'Etat, tout en veillant à respecter les attentes des fédérations internationales. Ainsi, un travail de revue et d'optimisation du projet olympique et paralympique a été conduit par l'Etat (Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques), Paris 2024 et la SOLIDEO, en lien étroit avec les collectivités territoriales et les différents maîtres d'ouvrage, parmi lesquelles la Région Ile-de-France.

Ce travail collectif d'optimisation a été guidé par trois grands principes : offrir la meilleure expérience possible des Jeux, renforcer l'héritage et sécuriser les budgets. Il a donné lieu à une nouvelle ventilation des contributions des financeurs publics entre les différents ouvrages. Cette nouvelle répartition a été actée dans le cadre du Protocole pour des Jeux Olympiques et Paralympiques ambitieux pour toute la France qui a été présenté lors du Conseil régional du 20 septembre 2018.

La mise en œuvre de ce protocole a fait l'objet d'un pacte financier et d'une convention avec la SOLIDEO qui ont été adoptés par la commission permanente de la Région le 17 octobre 2018. Avec un engagement total de plus de 209 M€, la Région est le premier partenaire financier public des JOP, après l'Etat. Pour mémoire, ce budget de 209 M€ comprend 145 M€ d'investissements olympiques, dont 10 M€ de dépenses liées à l'organisation des jeux Paralympiques, ainsi que 64 M€ au titre de la réalisation du stade nautique Olympique d'Ile-de-France, dont la Région est maître d'ouvrage.

⁵³ Cf. Les travaux conduits de l'inspection des finances, le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale de la jeunesse et des sports.

L'année 2019 verra la poursuite des projets amorcés avec le Conseil régional des jeunes, à savoir, l'organisation d'une journée internationale du vivre-ensemble, la création d'un brevet de l'engagement ou encore la rédaction d'un cahier des charges pour les campus urbains.

La démarche transversale jeunesse sera poursuivie et accentuée afin de rendre visible la politique régionale en faveur de la Jeunesse. L'état des lieux des dispositifs et le bilan des actions régionales permettront ainsi de bâtir un plan d'action pour la jeunesse et d'afficher les priorités régionales des prochaines années.

2.3.5. Une ambition forte et commune pour 2019 : intensifier les actions pour bâtir une Région Solidaire

Votée en juillet 2018, la Région Solidaire est une politique ambitieuse et transversale qui vise à lutter contre les fractures sociales pour préparer l'avenir de la Région et assurer un développement équilibré du territoire. Elle est en lien étroit avec la Stratégie leader votée en 2016 et les actions menées par l'exécutif depuis deux ans.

La Région ne peut se résoudre à voir d'importantes fractures sociales et territoriales perdurer : inégalités de ressources, d'état de santé, de formation... La région Ile-de-France est en outre une grande région rurale et le 1^{er} désert médical de France.

La Région solidaire est un plan d'ampleur inédit, par les moyens mobilisés, par l'ambition poursuivie, mais également par la méthode employée qui tranche avec les approches jusqu'ici conduites. L'ensemble des compétences de la Région est ainsi mobilisé sur ce projet avec une attention particulière sur l'innovation sociale et les grands partenariats.

La Région Solidaire permet d'agir différemment, de prendre ses responsabilités en aidant les Franciliens à être eux-mêmes les acteurs de la solidarité sur le territoire, en accélérant et stimulant les initiatives innovantes en matière de solidarité, en intervenant aux interstices, là où le modèle social français n'apporte pas ou plus de réponse. Il s'agit particulièrement de protéger les plus vulnérables, de favoriser l'engagement en aidant ceux qui aident et d'agir sur le système de santé depuis les territoires. En définitive, l'ambition est de conduire une politique fondée sur la confiance, la responsabilité des Franciliens et leur engagement direct afin de permettre à chacun de réussir son projet de vie.

Améliorer la santé des Franciliens et soutenir l'innovation sociale : des engagements au cœur de la Région solidaire

L'approbation de la délibération cadre « Région Ile-de-France, Région solidaire » en juin 2018 permet la poursuite des engagements déjà pris en matière de santé et de développement des solidarités au cours de ces trois dernières années, en les amplifiant et en les inscrivant dans une démarche cohérente, qui place l'intervention de la Région là où elle la plus utile et la plus efficace.

C'est le cas en matière de santé, où la Région entend poursuivre son action en faveur des professionnels de santé, notamment en les aidant à s'installer, mais aussi à se maintenir et à poursuivre leur activité dans les territoires, et ce dans les meilleures conditions possibles. Cette action sera enrichie par plusieurs expérimentations, notamment sur le déploiement de solutions de télémédecine, de coordination des professionnels de santé et de désengorgement des urgences à l'hôpital, avec toujours comme finalité d'améliorer l'offre de soins des Franciliens. Les actions relevant de l'Agenda pour une Ile-de-France sans sida et en faveur de la prévention santé des jeunes seront poursuivies et l'iPass contraception sera amélioré pour devenir un outil proposant des services adaptés aux besoins des jeunes Franciliens. Ces actions seront menées de concert et en pleine cohérence avec l'ARS, dans le cadre du PRS 2 sur lequel la Région a donné un avis favorable assorti de plusieurs recommandations.

En matière de développement des solidarités, la Région poursuivra son action en faveur des femmes, mais aussi en faveur des plus précaires notamment à travers son dispositif Innovation sociale (solution d'hébergements innovants, lieux alternatifs pour aider les plus fragiles à se remettre en selle...) et ses appels à projets tournés vers les plus démunis. Cette action revêtira également une dimension familiale grâce à un nouveau dispositif approuvé en 2018 en faveur de la petite enfance, qui permettra de soutenir et développer des actions innovantes en matière de garde d'enfants.

Enfin, conformément aux orientations prises dans le cadre de la Région solidaire, les partenariats avec les grands acteurs de la solidarité seront poursuivis : après un premier partenariat avec Emmaüs approuvé en 2017, c'est un partenariat avec la Croix Rouge qui a été signé cette année, qui sera suivi par de nouvelles coopérations en 2019.

Une action résolue en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches

« La refonte des dispositifs dans le domaine du handicap, suite à la réflexion autour d'une « Région solidaire » et au vote du rapport-cadre « Région Île-de-France, Région solidaire », a engendré un meilleur ciblage des aides en direction des publics les plus fragilisés. L'accent sera mis sur le soutien aux établissements médico-sociaux développant des actions innovantes et en direction des start-up de e-handicap. Des aides seront mobilisées pour l'accueil en crèches d'enfants en situation de handicap. L'action vers les aidants sera encore renforcée et de nouvelles aides seront proposées en direction de l'autisme, des troubles dys-, de l'accès aux soins. Enfin, une attention particulière sera portée au rapprochement de la culture et des publics en situation de handicap. ».

Soutenir la vie associative et les valeurs de la République et lutter sans relâche contre toute forme de discrimination

La Région entend œuvrer en faveur de la vie associative, en soutenant des actions de structuration des réseaux, développant de nouveaux partenariats renforcés et accompagnant des actions destinées à stimuler et valoriser l'engagement et la mobilisation citoyenne. Elle s'emploiera à accompagner des solutions efficaces dans les quartiers populaires et dans les territoires ruraux, en faveur notamment de l'insertion professionnelle des jeunes et de la lutte contre le décrochage scolaire et à favoriser une meilleure articulation des acteurs. La lutte contre les discriminations, contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité femme-homme sera par ailleurs poursuivie et le soutien à l'accueil des jeunes en rupture familiale confirmé.

2.3.6.Renforcer l'attractivité des îles de loisirs

Les douze îles de loisirs de la Région jouent un rôle essentiel pour répondre aux attentes des franciliens en matière de détente et de loisirs de plein air. Pour continuer à jouer ce rôle, une évolution de la gestion de ces espaces est à entreprendre. La Région a ainsi entamé une réflexion en ce sens, avec pour priorité de refonder le modèle économique, en étroite collaboration avec les collectivités partenaires.

L'objectif premier de cette démarche est de mettre en place un modèle de développement cohérent à l'échelle de toutes les îles de loisirs ainsi que des outils de pilotage communs en tenant compte des spécificités locales, afin de conserver une véritable offre sociale adossée à un modèle économique pérenne, associant de manière pertinente investissement et fonctionnement, et réduisant le montant des contributions publiques.

Plus spécifiquement, les équipements du stade nautique de Vaires-Torcy seront mis en service. Tout en prenant en compte les exigences liées à la dimension olympique du site, ils permettront de conforter l'équilibre de fonctionnement de l'ensemble de l'île de loisirs par un développement des activités de tourisme et de loisirs.

La Corniche des forts verra se concrétiser la nouvelle phase d'aménagement engagée en 2018, avec comme objectif la création d'une promenade écologique permettant la découverte d'un site remarquable et l'ouverture au public à l'horizon 2020.

Toutes ces actions menées par la Région sur les îles de loisirs seront complétées par le dispositif solidaire d'aide à la personne pour l'accès aux loisirs et aux vacances, qui sera reconduit en mettant l'accent sur le développement des séjours bénéficiant aux groupes de jeunes, aux familles fragilisées et aux femmes victimes de violences ainsi que sur les activités sportives, culturelles et éducatives.

L'ensemble de ces dispositifs contribuera au renforcement de l'identification régionale de ces espaces et de leur vocation de destination de loisirs et de séjours pour tous les Franciliens.

2.4. Après la montée en puissance de la programmation, accélérer la certification des fonds européens

Sur la période 2014 - 2020, la Région gère directement une enveloppe de 540 M€ de crédits européens.

L'Ile-de-France, une Région très engagée en matière de gestion des fonds européens au profit des territoires et des franciliens

L'année 2018 a été caractérisée par une montée en puissance de la programmation concernant les thématiques suivantes : le soutien aux dynamiques de l'inclusion, l'investissement dans l'éducation et l'adaptation des compétences, l'IEJ en Seine Saint Denis, le renforcement des facteurs de compétitivité, les applications TIC et le soutien au bassin hydrographique de la Seine. Une priorisation de la programmation a été donnée aux opérations prises en compte dans l'atteinte du cadre de performance.

Ainsi, la Région a programmé 62 % de son enveloppe disponible, contre 53 % pour le taux national, ce qui la place dans le peloton de tête des régions françaises.

Par ailleurs, la certification a été accentuée afin d'éviter le dégagement d'office, dont le seuil se situe en 2018 à près de 78 M€, comme elle l'avait fait en 2017 (37 M€ certifiés pour un seuil à 27 M€).

Le budget 2019 conservera des objectifs ambitieux, afin de mobiliser les crédits européens au profit des projets régionaux. Ce sont déjà plus de 40 M€ qui ont été mobilisés au bénéfice des Franciliens, soit l'équivalent en deux ans de ce que le précédent exécutif avait fait en sept années de programmation.

En outre, un effort important va se poursuivre en 2019 pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission interministérielle de coordination des contrôles et de la Commission européenne auprès des organismes intermédiaires et dans les services de la région suite aux audits intervenus en 2017 et 2018, conséquence de la gestion de la précédente majorité. Ce plan d'action est mené et sera poursuivi avec diligence et en étroite relation avec les différents acteurs, afin d'assurer toujours plus d'efficacité de la dépense publique.

Pour le FEADER, les crédits seront inscrits pour ordre sur le budget régional mais gérés directement par l'agence de service et de paiement, comme c'est le cas depuis le début de la programmation.

L'Ile-de-France, une Région au service des porteurs de projets

Au-delà de la gestion des fonds, la Région se doit d'accompagner les structures franciliennes (associations, collectivités locales, universités, pôles de recherche, entreprises) vers

les financements offerts par les programmes communautaires. Pour ce faire, la Région a créé dès 2016, un service spécifique de « développeurs », dont la mission est d'identifier et d'appuyer les porteurs de projets éligibles aux financements européens. Cette mission, qui a contribué à lever 25,3 M€ de fonds européens pour nos partenaires depuis le début de la mandature, se poursuivra.

Poursuite du dispositif « Europe »

La Région continuera à fonctionner par appels à projets dans le cadre du dispositif « Europe » adopté par le Conseil régional (CR 129-16). Ces appels à projets visent à sélectionner les structures franciliennes développant des projets concrets et initiant des débats de qualité pour une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses enjeux dans les territoires. Il permet ainsi à la Région d'appuyer des actions et études éclairant ou soutenant la stratégie européenne de l'Ile-de-France, de soutenir des actions pédagogiques innovantes et de valoriser des formations aux métiers européens.

L'Ile-de-France, une Région qui reprend sa place en Europe

La Région contribue aux négociations en cours à Bruxelles mais également sur les grands enjeux de l'avenir européen (ex : l'avenir de la politique de cohésion post-2020). Des partenariats avec d'autres régions européennes permettront de faire émerger des projets utiles aux territoires mais également de défendre des positions communes sur le devenir des politiques européennes. La Région renouvellera son soutien à l'organisme associé « Ile-de-France Europe » (IDFE) qui assure la représentation de la Région auprès de l'Union européenne.

*
* *

Au service d'une Région dont l'activité économique résiste, en dépit du ralentissement national, et sous l'impulsion de l'exécutif en place depuis 2016, le budget 2019 permettra de continuer à honorer les engagements qui ont été pris auprès des Franciliens.

Des investissements accrus pour les transports, les lycées, l'apprentissage, l'agriculture ou le renouvellement urbain, une nouvelle diminution des dépenses de fonctionnement, telles sont les orientations qui guideront l'élaboration du budget 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**


VALERIE PECRESSE

PROJET DE DELIBERATION**DU****ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019****LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code général des collectivités territoriales,
- VU** L'avis de la commission des finances,
- VU** L'avis du Conseil économique, social et environnemental régional,
- VU** Le rapport n° CR 2018-056 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE***Article 1 :***

Le Conseil régional prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2019.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE